

RESEAU N°3 PÊCHE



Magazine régional des Fédérations départementales
de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes

SOMMAIRE

	Edito	3
	Développement du loisir pêche	4
	L'aménagement des berges du Rhône, de la Loire et de l'Allier par les pêcheurs	
	Protection et gestion des milieux aquatiques	6
	Pêche électrique : une méthode survoltée pour étudier et préserver les poissons	
	Sensibilisation à la protection des milieux aquatiques	8
	Intervention des Fédérations de Pêche en milieu scolaire : sensibiliser le jeune public à la protection de la biodiversité et de l'environnement aquatique	
	Focus sur	10
	Le partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Panorama de projets réalisés par les structures associatives de pêche dans le cadre du « Plan Pêche et Milieux Aquatiques »	
	Le tour des Fédérations Départementales de Pêche	14
	La Fédération de Pêche de l'Ain	14
	La Fédération de Pêche de l'Allier	15
	La Fédération de Pêche de l'Ardèche	16
	La Fédération de Pêche du Cantal	17
	La Fédération de Pêche de la Drôme	18
	La Fédération de Pêche de l'Isère	19
	La Fédération de Pêche de la Loire	20
	La Fédération de Pêche de la Haute-Loire	21
	La Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme	22
	La Fédération de Pêche du Rhône/Métropole de Lyon	23
	La Fédération de Pêche de Savoie	24
	La Fédération de Pêche de Haute-Savoie	25
	Vie du réseau	26
	Loire Grand Migrateurs : Évaluation de la continuité écologique au regard des saumons sur le bassin versant de l'Allier	
	Portraits croisés : Ils et elles s'engagent pour préserver les milieux aquatiques et développer le loisir pêche	
	Infos Pêche	29
	Le saviez-vous ?	29
	La truite : du poisson à la pêche	
	Venez nous rencontrer :	31
	Au Carrefour National de la Pêche et des Loisirs de Cournon (63) - Invitation gratuite	
	Au Salon International du Tourisme MAHANA à Lyon (69) - Invitation gratuite	

Directeur de la publication :
Alain LAGARDE

Redactrice en chef :
Sarah MOSNIER

Comité de rédaction :
Nicolas BOIDIN, Christian BRELY, Fabien CHIRI, Jacques DUMAS, Alain LAGARDE, Oviste REYNOLD, Jean VERNAT

Rédaction :
Aurélien BORNET (FDAAPPMA01), Mickael LELIEVRE (FDAAPPMA03), Vincent PEYRONNET (FDAAPPMA07), Jacques CHALIER (FDAAPPMA15), François LETHOREY (FDAAPPMA26), Philippe CROUZET (FDAAPPMA38), Florian CHOPARD LALLIER (FDAAPPMA43), Luc BORTOLI (FDAAPPMA63), Eulanie MEVEL

(FDAAPPMA73), Martine CHATELARD (FDAAPPMA74), Laury BOURBON (ARPARA), Sarah MOSNIER (ARPARA)

Remerciements : Pierre GRES et l'équipe technique de la Fédération de Pêche de la Loire, Mme LEHOULLIER et les élèves du collège Henri CORBET pour leur participation aux reportages.

Conception :
ARPARA

Impression :
IML Communication
Z.A Les Plaines - 69850 ST-Matin-en-Haut
Imprim'Vert - Papier 100% PEFC

Photos d'illustration :
Laurent MADELON - FNFP

Dessins :
Victor NOWAKOWSKI

Icônes graphiques : Designed by Macrovector / Freepik ; **Vagues graphiques :** Designed by Freepik

Novembre 2018 à Mai 2019

Tirage : 15 000 exemplaires

ISSN 2608-3361

Avec le soutien de : La Région Auvergne-Rhône-Alpes

EDITO

« Cette année 2018 qui se termine a vu une météo très contrastée.

Le premier semestre a été très pluvieux et le second semestre extrêmement sec, avec un épisode de sécheresse très long de Juillet à Octobre.

Les rivières de la Région ont forcément souffert et celles qui ont le mieux résisté sont les rivières avec une bonne ripisylve.

Espérons que dans les prochains mois, la pluie revienne et permette une bonne reproduction de la truite.

N'oubliez pas de renouveler votre carte de pêche dès le 12 décembre 2018, désormais uniquement par Internet, afin de nous apporter votre soutien.

Bonnes fêtes de fin d'année. »

Alain LAGARDE, Président de l'ARPARA



Cette revue est éditée par l'ARPARA, l'Association Régionale des Fédérations départementales de Pêche de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ARPARA favorise la concertation et la mutualisation des 12 Fédérations départementales de Pêche de la région, en termes de préservation des espèces et des milieux aquatiques, du développement de la pratique de la pêche et de la promotion de la pêche de loisir en eau douce.

L'ARPARA et ses Fédérations de Pêche animent un réseau de plus de 400 associations locales de pêche auxquelles adhèrent plus de 275 000 pêcheurs.

Une action soutenue par : **La Région** 
Auvergne-Rhône-Alpes



L'AMÉNAGEMENT DES BERGES DU RHÔNE, DE LA LOIRE ET DE L'ALLIER PAR LES PÊCHEURS

Le Rhône, grand fleuve d'Europe, la Loire, plus grand fleuve de France et l'Allier, dernière rivière sauvage d'Europe, représentent des milieux naturels remarquables de la région Auvergne-Rhône-Alpes. À la fois atouts économiques, industriels et de loisirs, ces grands cours d'eau offrent des opportunités de développement exploitées depuis plusieurs années pour la production d'électricité, le trafic fluvial, l'irrigation agricole, l'alimentation en eau potable ou l'accroissement d'activités de loisirs.

Ces milieux naturels offrent également pour la pratique de la pêche de loisir, une diversité de sites et une richesse écologique que les structures associatives de pêche tentent à la fois de préserver, à travers une gestion adaptée, et de développer, en favorisant l'accès aux berges de ces cours d'eau majeurs.

Plusieurs projets d'aménagement de parcours de pêche et d'équipements en bord de rives, de navigation et de restauration des milieux aquatiques sont ainsi réalisés par les structures associatives de pêche pour favoriser la pratique de la pêche de loisir.

LE FLEUVE RHÔNE

Le Rhône est un fleuve d'Europe qui traverse, sur 812 kilomètres, la Suisse et la France. Il prend sa source dans le glacier du Rhône, situé en Suisse, à une altitude de 2 209 mètres.

Avant de rentrer en France, le Rhône se jette dans le lac Léman et parcourt ensuite plus de 500 kilomètres pour finir sa course dans la mer Méditerranée. Alimenté par les eaux de fonte du glacier du Rhône, le fleuve traverse 8 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes : la Haute-Savoie, la Savoie, l'Ain, l'Isère, la Loire, l'Ardèche et la Drôme.

D'un point de vue halieutique, le Rhône et ses nombreux affluents (la Saône, l'Isère, la Durance, l'Ain, etc.), offrent une diversité de milieux composés de cyprinidés et de carnassiers (carpes, brèmes, vairons, brochets, sandres, perches...) avec des poissons reconnus pour leur grande taille.

LE FLEUVE LOIRE

Avec une longueur de 1 006 kilomètres, la Loire est le plus long fleuve de France. Il prend sa source dans le département de l'Ardèche, à 1 404 mètres d'altitude sur les pentes du mont Gerbier-de-Jonc, avant de se jeter dans l'océan Atlantique par l'estuaire de Saint-Nazaire.

La Loire offre aux trois départements qu'elle traverse en Auvergne-Rhône-Alpes (Ardèche, Haute-Loire, Loire), des profils variés. Ce fleuve, réputé pour son irrégularité et son aspect sauvage, dispose d'un régime hydrographique inégal qui alterne eaux profondes et seuils émergés.

Sa pente, plus ou moins importante, peut adopter un profil de cours d'eau torrentiels avec des courants rapides.

On retrouve dans ces eaux singulières des contextes piscicoles mixtes : salmonidés (truites, ombres communs), cyprinidés (carpes) et carnassiers (brochets).

LA RIVIÈRE ALLIER

L'Allier, principal affluent du fleuve Loire, est une rivière de 425 kilomètres. Elle prend sa source en Lozère, à 1 485 mètres d'altitude. Située au cœur du Massif Central, la rivière constitue un axe majeur autour duquel s'est constituée l'Auvergne dont elle traverse les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, tandis que ses affluents drainent les départements auvergnats.

Considérée comme l'une des grandes rivières sauvages d'Europe, l'Allier offre un cadre paysager préservé et contrasté. Si la rivière s'écoule tel un torrent dans la vallée encaissée du Haut-Allier, au milieu de rochers et de forêts, la rivière devient plus étendue et peu pentue dans les plaines du Val-d'Allier et de la Limagne où elle serpente entre cultures, pâtures et forêts.

Si l'Allier a longtemps été réputée pour ses saumons, elle offre aujourd'hui de belles opportunités de pêche aux carnassiers.



© Laurent MADELON - FNPF



© FDAAPPMA03



© FDAAPPMA03

PROJETS D'AMÉNAGEMENT EN COURS DE RÉALISATION PAR LES FÉDÉRATIONS DE PÊCHE DE L'AIN, DE LA LOIRE, DE LA HAUTE-LOIRE ET DE L'ARDÈCHE :

LOIRE : ROUVRIRE LES CHEMINS D'ACCÈS DE LA LOIRE AUX PÊCHEURS

Les 240 kilomètres de rives du fleuve Loire sont très fréquentés par les pêcheurs ligériens. Cependant, la Fédération de Pêche a constaté depuis quelques années que de nombreux chemins d'accès sont bloqués. Des fermetures qui pénalisent injustement les pêcheurs qui ne peuvent plus accéder aux berges ou qui le font dans des conditions d'accès très difficiles.

La Fédération de Pêche de la Loire et les AAPPMA du département ont ainsi lancé un recensement exhaustif pour cartographier l'ensemble des 160 chemins d'accès au fleuve et identifier les difficultés rencontrées.

Ce projet, poursuivi sur les années à venir, vise à engager une concertation avec les différents acteurs du cours d'eau : un travail de longue haleine qui nécessite de rencontrer chaque propriétaire, commune, ou collectivité afin d'entamer un dialogue et des accords favorables à la réouverture des 40% de chemins actuellement bloqués.

Ce travail marque la volonté d'offrir aux pêcheurs des conditions optimales garantissant sécurité, praticité et accessibilité aux berges du fleuve Loire.

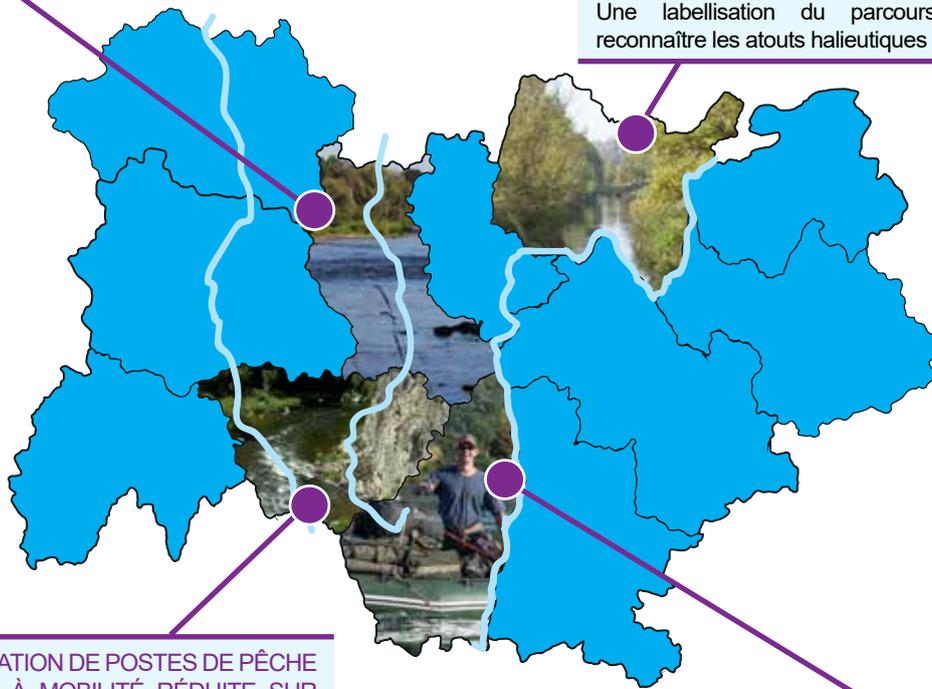
AIN : AMÉNAGEMENT DU CONTRE-CANAL DU RHÔNE AVEC UN PARCOURS DE PÊCHE SPÉCIFIQUE

La Fédération de Pêche de l'Ain, en partenariat avec la Fédération de Pêche de l'Isère et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), a créé en janvier 2018 un parcours spécifique sur le contre canal de Serrière-de-Briord, sur les communes de Briord, Montalieu et Serrières-de-Briord.

Le linéaire de 6 kilomètres a été classé en parcours de graciacion (no-kill). La Fédération a réalisé plusieurs empoissonnements en truites arc-en-ciel de grosse taille (poissons de plus de 1,5 kg), en truites fario de souche et en ombres communs. Ce parcours bénéficie de niveaux d'eau stables et d'une eau limpide toute l'année, la pêche y est ainsi toujours praticable.

La signalisation de ce parcours a été réalisée avec autorisation de la CNR, concessionnaire du Rhône. Des travaux de renaturation de ce canal artificiel seront également développés avec le soutien de la CNR pour restaurer des zones d'habitats naturels et augmenter la densité ainsi que la présence d'espèces piscicoles.

Une labellisation du parcours devrait prochainement reconnaître les atouts halieutiques de ce site.



HAUTE-LOIRE : CRÉATION DE POSTES DE PÊCHE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE SUR LES RIVES DE L'ALLIER

Sur les communes de Villeneuve-d'Allier, de Lavoute-Chilhac et de Brioude, la Fédération de Pêche de Haute-Loire a réalisé, avec l'aide des AAPPMA locales et le soutien de la Fédération Nationale de la Pêche, des postes de pêche accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Ces 3 postes sont aménagés en bordure immédiate de la rivière Allier où la situation morphologique, les caractéristiques du terrain et l'hydrologie de la rivière ont été pris en compte dans le choix des installations, des matériaux et dans la réalisation des travaux afin d'assurer la sécurité et la pérennité des aménagements, notamment en cas de crues.

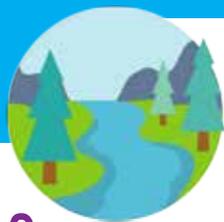
Les nouveaux postes, les chemins d'accès, les places de parking réservées et la signalétique permettent désormais un accès facile à ces sites bucoliques et agréables pour pratiquer toutes les techniques de pêche au coup.

ARDÈCHE : RESTAURATION D'UNE MISE À L'EAU AVEC AMÉNAGEMENT D'UN PONTON SUR LES BERGES DU RHÔNE ARDÉCHOIS

La commune d'Andance, située en rive droite du fleuve Rhône, dispose d'un quai de 500 mètres de long avec une mise à l'eau pour les embarcations légères. Cette mise à l'eau est l'une des plus importantes du nord Ardèche, si bien qu'elle est pratiquée par de nombreux usagers tels que des plaisanciers, des pratiquants de navigation sportive et des pêcheurs. Ce secteur navigable du Rhône offre une zone attractive pour la pratique de la pêche en bateaux ou en float tube, dont 16 km de linéaires sont desservis par la mise à l'eau (diversité d'habitats naturels, de postes de pêche et de poissons carnassiers de grande taille).

Les pêcheurs ont cependant alerté sur la fonctionnalité insuffisante de cette mise à l'eau (manque de stationnements et de zones d'amarrage, rampe glissante, accès difficile aux embarcations). En collaboration avec la commune, la Fédération de Pêche de l'Ardèche, l'association locale de pêche d'Annonay et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), l'aménagement d'un ponton d'amarrage multi-usage de 35 mètres de long permettra d'améliorer l'utilisation de cette mise à l'eau, de développer des activités économiques et touristiques locales autour de cette structure et d'augmenter l'attractivité du site pour la pêche de loisir.

PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES



PÊCHES ÉLECTRIQUES : UNE MÉTHODE SURVOLTÉE POUR ÉTUDIER ET PRÉSERVER LES POISSONS

Structures reconnues d'intérêt général et missionnées par l'État pour mener des actions de gestion et de préservation du milieu aquatique, les fédérations de pêche réalisent des suivis et des contrôles des peuplements piscicoles dans les cours d'eau et les lacs.

La principale méthode qui permet d'échantillonner des poissons dans leur milieu naturel, afin de les étudier ou les déplacer dans un objectif de préservation, est la réalisation d'une pêche électrique. Cette méthode, qui peut en alerter plus d'un, est pourtant une méthode douce, sans danger pour le poisson.

● POURQUOI DES PÊCHES ÉLECTRIQUES ?

Biologiquement, les poissons sont considérés comme de véritables indicateurs de la qualité et du fonctionnement des milieux aquatiques, à tel point qu'ils font l'objet de suivis réguliers de la part des acteurs de l'eau en France.

En tant que partenaires et prestataires reconnus, notamment grâce à leurs compétences techniques et leurs connaissances du milieu aquatique, les fédérations de pêche s'intéressent également aux habitants à écailles de la rivière pour mener des suivis piscicoles à but scientifique et opérationnel.

Ces suivis permettent en effet d'acquérir des données afin, dans un premier temps, de mieux connaître l'état du milieu et de ses peuplements et, dans un deuxième temps, de définir les actions de gestion halieutique les plus appropriées pour entretenir et préserver la qualité du cheptel piscicole.

Des échantillonnages de poissons sont ainsi réalisés par pêche électrique, la méthode de capture de poissons la plus efficace. Celle-ci est utilisée pour plusieurs types d'interventions :

- **La pêche d'inventaire.** C'est un état des lieux qui permet de quantifier la densité de poissons présents sur une portion d'un cours d'eau. Elle est le plus souvent liée à un suivi régulier qui permet d'évaluer, par comparaison des données, l'état des populations et la qualité du milieu aquatique en renouvelant les inventaires sur plusieurs années et sur plusieurs stations de référence.
- **La pêche de sondage ou particulière.** Plus qualitative, elle vise à répondre à des besoins scientifiques spécifiques tels que la réalisation de prélèvements (bouts de nageoires, écailles), à des fins d'analyses biologiques, ou de marquages, pour suivre le déplacement des poissons. Elle vise à améliorer la connaissance sur les habitats des poissons.
- **La pêche de sauvetage.** En cas de travaux en rivière avec des engins, les poissons sont déplacés dans une autre portion du cours d'eau pour être préservés.

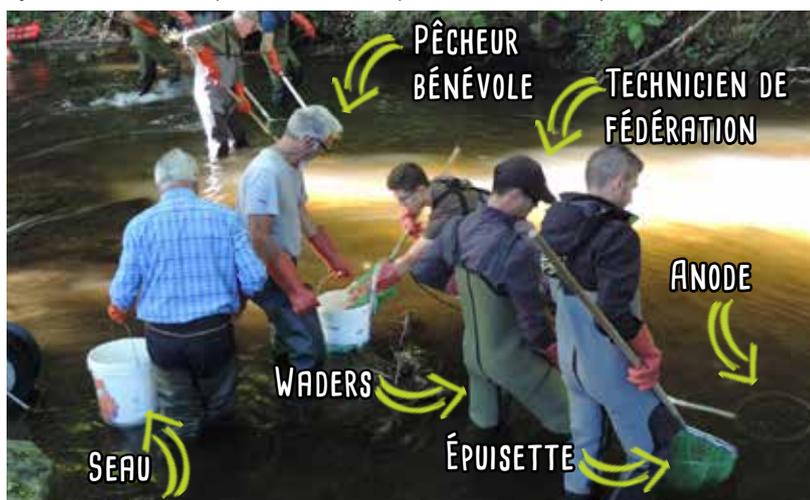
● COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

En rivière, une pêche électrique se déroule dans des eaux peu profondes (généralement inférieures à 1 mètre de profondeur) et par prospection à pied. Dans des eaux plus profondes, ou dans des lacs, la pêche peut s'effectuer à l'aide d'un bateau.

Le principe de la pêche électrique est d'avoir recours à un courant électrique continu, redressé et filtré entre deux électrodes. Cela provoque la nage forcée des poissons afin de les prélever facilement, sans dommage pour eux ; le voltage peut être important (200 à 900 V) mais l'ampérage est faible (moins de 3A). Le matériel, constitué d'une cathode fixe et d'une ou plusieurs anodes (perche munie d'un cerceau métallique de 30 cm de diamètre) diffuse un courant dans l'eau. Les pêcheurs progressent à pied tout en balayant la largeur de la rivière. Une anode permet d'atteindre les poissons sur une portée moyenne de 2 mètres.

Pour mener une pêche électrique, sur un cours d'eau de moins de 5 mètres de large, il faut une équipe composée au minimum de 4 personnes : 2 personnes aux épuisettes, 1 personne qui manipule l'anode et 1 personne qui tient le seau où sont recueillis les poissons. Tous sont équipés de waders (pantalons avec chaussures intégrées étanches) et de gants isolants.

Les pêches électriques sont réalisées dans le cadre d'un arrêté préfectoral, seules les personnes habilitées peuvent assurer ces opérations (agents de l'Agence Française pour la Biodiversité, Bureaux d'études, Fédérations de pêche, Syndicats de rivière). Dans une fédération de pêche, les pêches électriques permettent de réunir les techniciens, les pêcheurs bénévoles et les syndicats de rivière partenaires des opérations de suivis piscicoles.



UN EXEMPLE DE PÊCHE ÉLECTRIQUE

Sur la rivière Déôme, la Fédération de Pêche de la Loire réalise depuis 4 ans des pêches de suivi annuelles sur 2 stations de référence au profil morphologique comparable ; l'une se trouve en amont et l'autre en aval du cours d'eau.

Ce suivi vise à comparer la structure, la densité et l'état des populations de poissons, entre la portion du cours d'eau où les prélèvements de poissons sont autorisés et la portion où les pêcheurs de loisir doivent remettre leurs poissons à l'eau (pêche en no-kill). Ce suivi vise aussi à évaluer l'impact de la pression de pêche sur la structure de ces populations.

Retour sur le déroulement d'une pêche électrique réalisée par le service technique de la Fédération.

1- SÉCURISATION DU SITE

Avant de commencer la pêche, le responsable technique balise le linéaire pêché ainsi que le matériel motorisé afin de sécuriser le site pour les usagers de la rivière.

2- PREMIER PASSAGE

Sur les 8 mètres de large de la Déôme, les six agents de la Fédération et les trois pêcheurs bénévoles progressent à pied dans la rivière afin de prélever le maximum de poissons lors d'un premier passage, à l'aide de deux anodes, de cinq épuisettes et de deux seaux de stockage. Ils veillent à balayer toute la largeur du cours d'eau et à prospector l'ensemble des habitats naturels de la rivière (radiers, souches d'arbres, rochers...).

45 minutes sont nécessaires pour parcourir les 100 mètres de linéaire de cette station.

« Le courant de l'anode va jouer sur les muscles du poisson et créer une « tétanie » sans danger mortel pour lui, ensuite le courant attire le poisson par nage forcée sous l'anode où il est récupéré dans une épuisette puis déposé dans un seau »

Pierre GRES, responsable technique de la Fédération de Pêche de la Loire

3- BIOMÉTRIE

Une fois le premier passage effectué, les poissons prélevés sont stockés dans des bassines afin d'être triés par taille et par espèce sur la table de biométrie. La biométrie vise ainsi à peser et mesurer chaque individu et, quand les effectifs sont importants, par lots de 30 poissons de la même espèce et de taille identique, pour enfin les enregistrer dans un tableau de suivi.

1 253 poissons (vairons, loches, goujons), dont 280 truites, ont été capturés lors de ce premier passage.

« Sur environ 1 000 poissons pêchés, pas plus de 5 ou 6 petits poissons meurent uniquement par manipulation lors de la biométrie »

Pierre GRES



La Fédération de Pêche de la Loire a réalisé entre le mois de juin et de septembre 2018 plus de 140 pêches électriques visant à répondre à des besoins techniques et scientifiques divers.

Dans le cadre du réseau départemental pour le suivi de la qualité des rivières, la Fédération de Pêche de la Loire, en tant que prestataire intellectuel et technique du Conseil Départemental, prospecte et analyse, depuis 10 ans, 70 cours d'eau afin d'établir un état des lieux de la qualité du milieu et des espèces aquatiques du département.

Depuis plus de 30 ans, l'expertise des pêcheurs révèle les origines et l'évolution des pressions et des impacts exercés sur les milieux aquatiques (pollutions, prélèvements intensifs en eau, perturbation de la continuité écologique, etc.). Ces suivis mettent ainsi en exergue les besoins de préserver à la fois l'état écologique des milieux aquatiques et la ressource en eau.

4-SECOND PASSAGE

Alors que la biométrie continue, un deuxième passage permet de prélever les derniers poissons du cours d'eau. Plusieurs viviers percés de stabulation sont installés dans la rivière par les techniciens. Ils y placent les poissons issus de la biométrie avant de les relâcher dans le cours d'eau à la fin du deuxième passage. 203 poissons dont 128 truites ont été capturés lors de ce deuxième passage.

« (...) Cela permet de stocker les poissons dans un vivier et non dans un bac afin d'oxygéner et de maintenir le poisson dans de bonnes conditions » *Pierre GRES*

5-DEUXIÈME STATION

A la fin de la prospection de la première station, les agents se déplacent sur la deuxième station, située en aval de la Déôme. Afin de recueillir des résultats comparables, ils appliquent la même procédure.



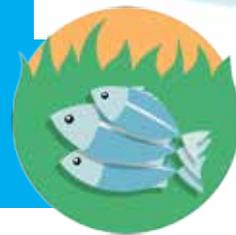
6-RÉSULTATS

L'enjeu de ce suivi piscicole est d'évaluer l'impact de la mise en no-kill d'une portion de la rivière pour la préservation des populations hautement patrimoniales de truites de souche méditerranéenne et des poissons géniteurs.

L'échantillonnage a révélé que sur la station où les prélèvements sont interdits, la densité et la taille moyenne des truites sont supérieures à la station témoin soumise aux prélèvements (même si on note une légère diminution par rapport à l'année précédente).

Sur ces deux stations, les niveaux de populations de truites sont bien plus importants que les moyennes observées sur les cours d'eau du Massif Central, attestant de la bonne qualité générale de la rivière. Le suivi réalisé a cependant permis d'observer une augmentation de la présence des vairons que l'on peut expliquer par la hausse régulière de la température de l'eau.

SENSIBILISATION À LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES



INTERVENTION DES FÉDÉRATIONS DE PÊCHE EN MILIEU SCOLAIRE : SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE

EXEMPLE AVEC LE PROGRAMME D'ANIMATION « BELLE'EAU » DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DE HAUTE-SAVOIE

La Fédération de Pêche de Haute-Savoie a créé un service animation en juin 2017 avec la volonté de développer des activités de découverte du loisir pêche et de sensibilisation au fonctionnement et à la préservation des milieux aquatiques. Des Ateliers Pêche Nature et des programmes d'interventions en milieu scolaire ont récemment été initiés et sont désormais assurés par un animateur qualifié.

En parallèle des Ateliers Pêche Nature, qui offrent la possibilité aux enfants de s'initier toute l'année aux différentes pratiques de pêche, des interventions dans les collèges et les écoles primaires permettent, depuis cette année, de sensibiliser les jeunes citoyens au respect de l'écosystème aquatique.

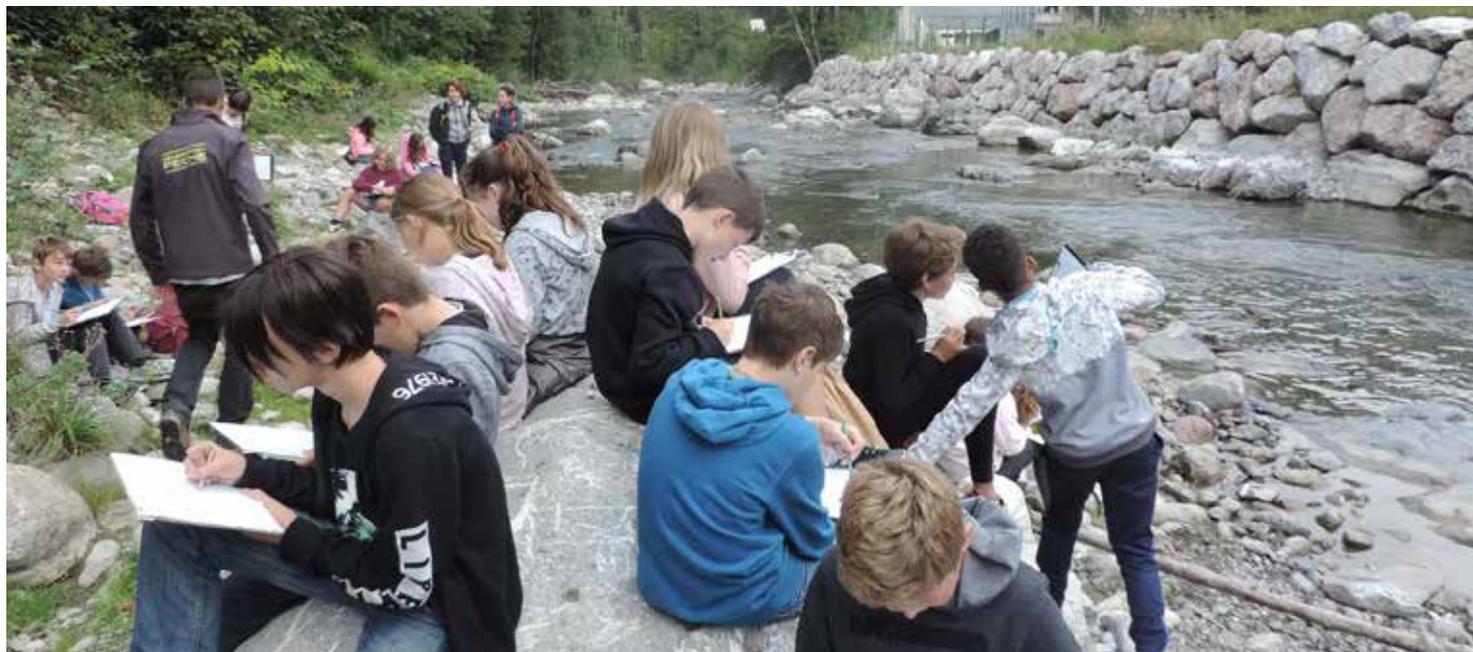
Un panel d'interventions, adapté aux différents niveaux scolaires, a été monté par l'animateur de la Fédération de Pêche afin de compléter les programmes scolaires par des animations pédagogiques d'Éducation à l'Environnement et au Développement

Durable. Pour les écoles primaires, ce sont 8 thèmes clés en main qui sont proposés à l'enseignant et ses élèves autour du cycle de l'eau naturel, du cycle de l'eau domestique, de la potabilisation, de l'assainissement, des animaux des cours d'eau, de la macrofaune aquatique, de l'histoire de la pêche et de la pratique de la pêche. Quant aux collèges, l'animateur propose d'élaborer une intervention sur mesure pour répondre aux besoins pédagogiques de l'enseignant ou de réaliser une animation clés en main autour du programme original « Belle'Eau », dont le contenu, les activités et les outils ont été créés par l'animateur.

Ces animations sont réalisées avec le soutien du Conseil Départemental de Haute-Savoie qui contribue financièrement au montage des projets pédagogiques de la Fédération et à la prise en charge, à hauteur de 90%, du coût de l'intervention pour un établissement scolaire inscrit dans le dispositif SIEL (Soutien aux Initiatives Éducatives Locales des collèges).



DÉCOUVERTE DE L'ANIMATION SCOLAIRE « BELLE'EAU » PENDANT LAQUELLE 10 ACTIVITÉS LUDIQUES ET PÉDAGOGIQUES ONT ÉTÉ PROPOSÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS, AUX 27 ÉLÈVES D'UNE CLASSE DE 6ÈME DU COLLÈGE HENRI CORBET, À SAINT-JEAN-D'AULPS, AU BORD DE LA RIVIÈRE DRANSE.



APPRENDRE DE MANIÈRE LUDIQUE AU BORD DE LA RIVIÈRE

Au bord d'un cours d'eau à proximité de l'établissement, les jeunes collégiens sont invités à découvrir, explorer et étudier l'écosystème aquatique qui les entoure. En proposant des activités ludiques, les enfants associent divertissement et apprentissage. Au fil des animations, dont l'enchaînement permet d'apporter une évolution dans la découverte des thématiques et dans le raisonnement des enfants, ceux-ci sont amenés à réfléchir et à trouver les réponses grâce aux interactions, interprétations, observations et manipulations proposées dans chaque activité.



DÉCOUVRIR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE

« Je vais vous emmener dans la ville cachée de Belle'Eau, une ville originale qui s'est développée avec la nature et sans impact sur l'environnement »

Dès la première activité, l'animateur plonge les enfants dans un univers imaginaire. Les yeux bandés, les élèves imaginent la ville de Belle'Eau telle qu'elle leur est décrite.

« Au milieu de la ville de Belle'Eau il y a une longue voie verte et transparente. Le long, on trouve de grands immeubles où vivent de drôles d'animaux qui volent d'un bâtiment à un autre »

A travers l'imaginaire et l'analogie créée entre le milieu naturel et le milieu anthropique de la ville, les enfants découvrent l'organisation, le paysage, les habitants et les activités de la rivière. De cette manière, l'animateur capte leur attention et les invite à observer, contempler la nature qui les entoure. Une fois cet environnement découvert, les élèves s'approprient les lieux en dessinant leur rivière idéale.



« On apprend beaucoup de choses dans la nature, sur les animaux qu'il y a dans la rivière et autour »
Erine, 10 ans ½

« On peut découvrir l'environnement en faisant plein d'activités amusantes »
Nathan, 10 ans ½

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT ET LE RÔLE DES ÉLÉMENTS DE LA RIVIÈRE

« Est-ce que dans votre rivière il y a des cailloux ? »

À travers deux nouvelles animations, les enfants sont questionnés sur les éléments qu'ils imaginent présents dans et autour d'une rivière. Ils comprennent ainsi le rôle des cailloux, des algues ou encore des arbres qui constituent la ripisylve sur les berges de la rivière. Qu'ils permettent d'offrir des habitats pour la faune, de la nourriture, ou qu'ils luttent contre les pollutions et les risques naturels, les enfants apprennent que chaque élément naturel remplit une fonction pour la rivière et sa biodiversité.

Et pour les convaincre, rien de mieux qu'une mise en situation ! Chaque élève participe à la modélisation d'un arbre afin de comprendre son fonctionnement en jouant le rôle de chaque élément qui le compose (tronc, racines, écorce...) et qui interagit avec lui (eau, sels minéraux, dioxyde de carbone...).

DÉCRYPTER LA PLACE DES ANIMAUX DANS L'ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE

« À chacun son animal totem »

Le travail d'interprétation des élèves continue pour découvrir les animaux de la rivière. Grenouilles, martins-pêcheurs, écrevisses, truites..., les enfants doivent reconnaître les animaux terrestres et aquatiques qui interagissent avec la rivière mais aussi mieux les connaître en apprenant leur mode de vie et leur rôle dans cet écosystème.

« La ville de Belle'Eau recherche un veilleur de nuit, quel animal pourrait remplir ce job ? »

OBSERVER LES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES

La dernière activité de l'animation «Bell'Eau» propose aux enfants de se transformer en petits scientifiques : épuisette, loupe et clé de détermination en main, ils se lancent à la recherche de la microfaune de la rivière. En cherchant, collectant et observant les invertébrés d'eau douce, ils sont amenés à s'interroger sur la présence ou l'absence de ces espèces aquatiques pour évaluer la qualité de l'eau.



« Ce qui est appréciable dans l'animation Découverte de Bell'Eau, c'est que les activités s'enchaînent très vite en suivant un fil conducteur menant les élèves à un niveau de connaissance nécessaire pour connaître et respecter le milieu »

Gabriel LOCOGE, chargé de développement de la Fédération de Pêche de Haute-Savoie



LE PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

PANORAMA DE PROJETS RÉALISÉS PAR LES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE PÊCHE DANS LE CADRE DU « PLAN PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES »

Depuis le 9 février 2017, l'ARPARA anime et coordonne une « Convention régionale de Partenariat et d'Objectifs » élaborée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sous la forme d'un « **PLAN PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES** », l'ARPARA, les 12 Fédérations départementales de Pêche et les 2 associations de protection des poissons migrateurs (MRM et LOGRAMI) bénéficient d'un soutien financier partagé de 3 millions d'euros, échelonné sur 3 ans, pour mettre en œuvre des actions en faveur de 3 axes : la connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité ; des travaux d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques ; l'animation et la valorisation du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques.

PRÉSENTATION DE QUELQUES PROJETS RÉALISÉS DEPUIS LE LANCEMENT DU « PLAN PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES », SUBVENTIONNÉS DE 30% À 80% PAR LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.



FÉDÉRATION DE PÊCHE DE L'ALLIER

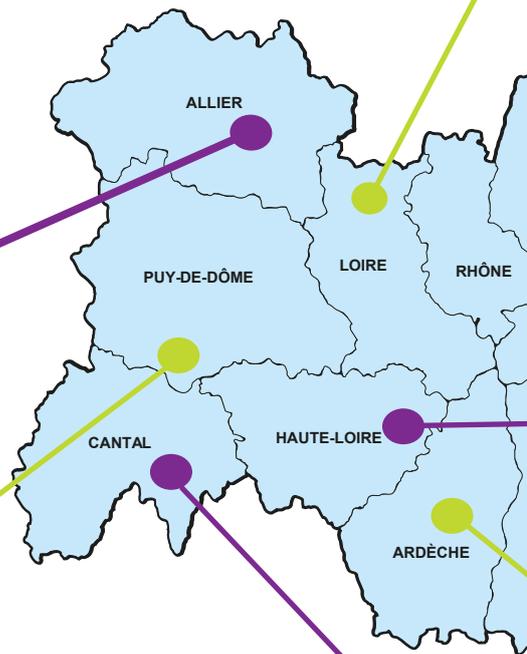
Axe B : Aménagement et restauration des milieux aquatiques

AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS DE PÊCHE SUR LE BARBENAN À ARFEUILLES

Réalisation : de Juin à Septembre 2017 (3 mois)
Montant global : 17 942 €

L'aménagement d'un parcours de pêche de 3,5 km (labellisé « Parcours Passion ») a été réalisé sur la rivière Le Barbenan.

L'objectif était de développer une activité de loisir sur une commune rurale du département de l'Allier. Dans le cadre de ces travaux d'aménagement et d'accès à la pêche, une passerelle en bois, une aire de pique-nique (avec table en fuste), un abri en bois et des panneaux d'information et de sensibilisation aux espèces aquatiques de la rivière ont été installés.



FÉDÉRATION DE PÊCHE DU PUY-DE-DÔME

Axe C : Animation et valorisation du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques

RÉACTUALISATION DU SITE INTERNET DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE

Réalisation : de Décembre 2017 à juin 2018 (6 mois)
Montant global : 14 661 €

Grâce au soutien financier de la Région, la Fédération de Pêche a pu actualiser son site internet devenu vieillissant après une dizaine d'années d'utilisation. La nouvelle interface répond désormais aux attentes des nombreux pêcheurs du département en proposant plus d'actualités, de réseaux sociaux, de services et d'accessibilités.

La grosse évolution vient notamment de la cartographie qui permet de localiser les parcours et les réserves de pêche, les plans d'eau et les zones de mises à l'eau... le tout en quelques clics !

FÉDÉRATION DE PÊCHE DU CANTAL

Axe B : Aménagement et restauration des milieux aquatiques

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR L'ANÈS

Réalisation : d'octobre 2017 à octobre 2018 (1 an)
Montant global : 42 520 €

La Rance aval est une rivière impactée avec peu de zones favorables à la reproduction d'espèces comme la truite commune ou le chabot. Afin de restaurer les zones de frai de ces espèces, la Fédération de Pêche a engagé des travaux de reconnexion de la Rance avec l'un de ses affluents, l'Anès, qui demeure préservé et intéressant pour la reproduction et la croissance des deux espèces piscicoles. Le premier ouvrage artificiel bloquant la migration piscicole, entre la Rance et l'Anès, a été effacé en 2018 et permet aujourd'hui l'accès à des zones de frai.

FÉDÉRATION DE PÊCHE DE LA LOIRE

Axe B : Aménagement et restauration des milieux aquatiques

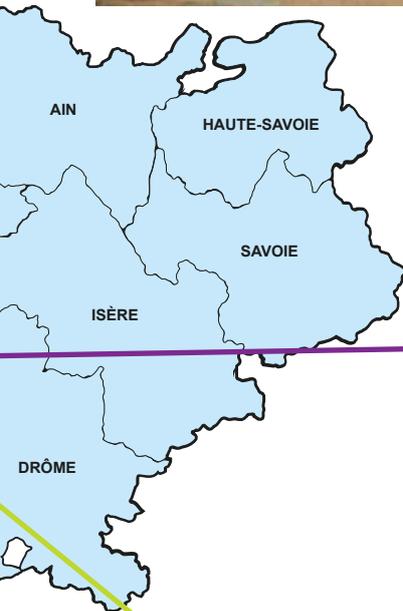
TRAVAUX SUR LA MISE À L'EAU DE ROANNE

Réalisation : du 18 au 25 septembre 2018 (7 jours)

Montant global : 50 000 €

Le plan d'eau de Roanne est une retenue formée sur le cours du fleuve Loire, en plein centre-ville de Roanne. D'une superficie de 70 ha, cette retenue est peuplée de nombreuses espèces piscicoles dont des carnassiers. Historiquement, une ancienne rampe de mise à l'eau existait en rive droite, à l'aval du pont du Coteau, mais celle-ci avait été détruite. Dès lors, les pêcheurs en barque et bateau n'avaient plus aucune possibilité de pêche en bateau.

Le projet a donc consisté à recréer une mise à l'eau conforme aux exigences de fonctionnalité (pente, largeur, manœuvres avec des attelages...) pour permettre de nouveau cet usage pêche, seulement autorisé avec un moteur électrique.



En 2017, près de 80 actions ont été identifiées par les structures associatives de pêche, pour un montant total de travaux de 2,55 millions d'euros et un montant d'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 910 000 euros.

Les projets de travaux d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques représentent plus de 50% de ces actions.

Pour l'année 2018, le programme d'actions du « Plan Pêche et Milieux Aquatiques » comptabilise 69 opérations, avoisinant les 3 millions d'euros de travaux et un montant d'aide de 990 000 euros.

Avec le soutien de :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

L'ARPARA

Dans le cadre de son rôle de coordination régionale, l'ARPARA développe des projets de communication mutualisés. Ceux-ci visent à valoriser les actions de préservation du milieu aquatique et de développement du loisir pêche portées par les structures associatives de pêche de la région, et à promouvoir le loisir pêche au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis 2017, des supports de communication tels que le magazine régional Réseau Pêche, des campagnes promotionnelles et un kit de promotion de la pêche sont développés.

Par ailleurs, l'ARPARA assure également un rôle de représentation des structures associatives de pêche dans les instances et les programmes d'action de la région afin de défendre les enjeux de préservation du milieu aquatique ainsi que le loisir pêche.

FÉDÉRATION DE PÊCHE DE HAUTE-LOIRE

Axe A : Connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité

DIAGNOSTIC DU CONTEXTE PISCICOLE

Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion de la ressource piscicole

Réalisation : Année 1 - d'avril à décembre 2017 (8 mois) ;

Année 2 - de janvier à septembre 2018 (8 mois)

Montant global : 114 750 €

Datant de 2001, la Fédération de Haute-Loire actualise son PDPG ; un plan de gestion technique qui détermine l'état du milieu aquatique, diagnostique les facteurs influents ou perturbants pour la ressource piscicole et propose des mesures adaptées de restauration et de gestion des espèces et du milieu aquatique.

La première partie, réalisée au cours de l'année 2017, a consisté à accomplir un important travail d'acquisition de données de terrain et un redécoupage des contextes piscicoles du département.

La deuxième phase d'actualisation du PDPG se poursuit en 2018 et consiste à finaliser le diagnostic des milieux et des populations piscicoles, l'identification des facteurs limitants de chaque contexte piscicole étudié ainsi que les actions de terrain nécessaires et enfin à présenter le travail aux partenaires pour qu'il soit validé par le Préfet.

FÉDÉRATION DE PÊCHE DE L'ARDÈCHE

Axe A : Connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité

ÉTUDE, SUIVI ET PRÉSERVATION DES TRUITES FARIO MÉDITERRANÉENNES, UNE ESPÈCE PATRIMONIALE EN DANGER D'EXTINCTION

Réalisation : avril à septembre 2017 (5 mois)

Montant global : 27 883 €

L'Ardèche abrite une population exceptionnelle de truites fario de souche méditerranéenne. Cette espèce patrimoniale, présente sur l'ensemble de la rivière Ardèche, montre des capacités de résistance

sur des zones non favorables à la survie de cette espèce.

Afin de mieux connaître cette espèce, comprendre les facteurs d'influence positifs ou négatifs sur sa population et proposer des mesures de gestion adaptées, la Fédération a réalisé un suivi piscicole subaquatique et un suivi thermique par survol en ULM de la rivière, au cœur de la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche.

L'étude a ainsi révélé l'existence d'une soixantaine de points de résurgences qui font remonter à la surface de la rivière des apports d'eau fraîche essentiels à la survie des truites fario.

Au-delà de la préservation de cette espèce piscicole, l'étude met en lumière la nécessité de préserver ces résurgences des projets de captage, dans un contexte où la ressource en eau est de plus en plus critique.

FÉDÉRATION DE PÊCHE DE L'AIN

Axe B : Aménagement et restauration des milieux aquatiques

SIGNALISATION ET ÉQUIPEMENTS DU PLAN D'EAU DU CHÂTELET DU BOIS

Réalisation : 2017-2018

Montant global : 32 600 €

Suite à une importante phase de travaux sur le plan d'eau du Châtelet du bois, visant à favoriser l'accueil des pêcheurs, la Fédération de Pêche, avec le soutien de la Région, s'est lancée en complément dans l'installation de tables et bancs en bois ainsi que de 10 panneaux pédagogiques répartis autour du plan d'eau. Ceux-ci visent à présenter au public les différentes espèces de poissons peuplant le plan d'eau. Afin d'augmenter encore l'attrait du site, un ponton de 6 mètres de long, pouvant accueillir 4 postes de pêche accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), va être construit. Il bénéficiera également de l'aménagement d'un chemin aux normes PMR, entre le parking et le ponton.



FÉDÉRATION DE PÊCHE DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLIS DE LYON

Axe A : Connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité

ENQUÊTE AUPRÈS DES PÊCHEURS POUR ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

Réalisation : depuis 2011

Montant global : 35 000 € / an

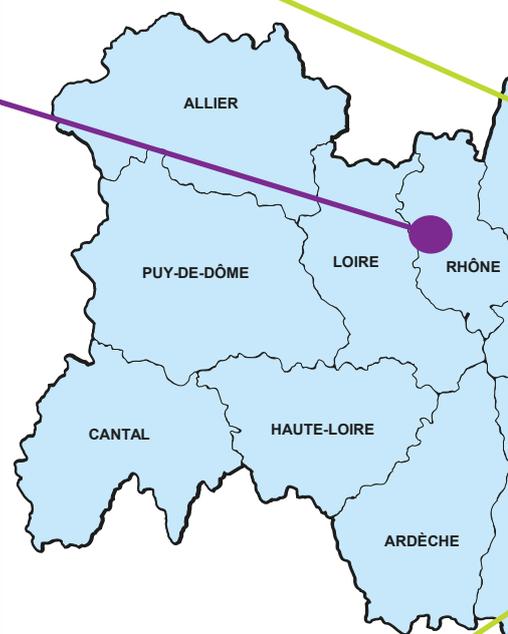
Depuis 2011, la Fédération de Pêche mène une enquête auprès des pêcheurs amateurs à la ligne sur les captures de 4 espèces de carnassiers, (dont le brochet, espèce repère des grands milieux) afin de suivre l'évolution de leurs populations.

L'enquête a démontré les effets négatifs de la taille minimale de capture (réglementation qui n'autorise à conserver que les poissons au-dessus de 60cm) sur les populations, provoquant une disparition progressive des gros sujets.

Chez le brochet, comme chez la plupart des poissons, les individus les plus âgés (et donc les plus gros) produisent des œufs en plus grand nombre et de meilleure qualité. Ils sont ainsi les plus aptes à se reproduire et à assurer la pérennité de leur espèce, tout en constituant des poissons trophées recherchés prioritairement par la majorité des pêcheurs interrogés.

Une évolution de la réglementation, par l'instauration d'une fenêtre de capture, est préconisée par la Fédération afin de relâcher les brochets de grande taille (supérieure à 70cm par exemple sur les sites suivis) et permettre une gestion halieutique adaptée à l'espèce et aux pêcheurs.

5 700 pêcheurs ont déjà été interrogés, dont 803 en 2017.



FÉDÉRATION DE PÊCHE DE LA DRÔME

Axe A : Connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité

GESTION ET SUIVI D'UN RESEAU DE STATIONS THERMIQUES

Réalisation : 2017-2019

Montant global : 53 000 €

La Fédération de pêche de la Drôme dispose d'un réseau de 145 stations de suivi thermiques réparties sur l'ensemble du département. Installé depuis 2013, puis étoffé ces dernières années, ce réseau est à la fois le plus complet du territoire et une référence en terme de suivi scientifique pour une meilleure compréhension du fonctionnement du milieu, mais aussi pour l'appréciation des effets du changement climatique.

La température de l'eau étant l'élément le plus structurant d'un peuplement piscicole, ces données ont été exploitées dans le cadre de la réactualisation du Plan Départemental pour la protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) de la Drôme, notamment pour déterminer les peuplements de référence pour chaque station d'inventaire.

La pérennisation de ce réseau est capitale à moyen terme en vue de consolider les données piscicoles de référence et à long terme afin de mesurer les effets du changement climatique, et adapter les mesures de gestion pour la préservation des milieux aquatiques, et des espèces telles que la truite fario, particulièrement sensible aux variations de températures.

MIGRATEURS RHÔNE MÉDITERRANÉE

Axe A : Connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES SUR LES HABITATS FAVORABLES À LA REPRODUCTION DE L'ALOSE SUR LE BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

Réalisation : Année 1 + 2 - Janvier 2017 à juin 2019

Montant global : 12 320 € - 12 629 €

Depuis 2016, l'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée effectue un état des lieux des connaissances sur les habitats potentiels de reproduction de l'Alose sur l'ensemble de la zone d'action prioritaire (ZAP) Alose du PLAGEPOMI 2016-2021. Ce travail, prévu sur trois ans, se déroule en deux temps :

- Identifier les secteurs où les besoins de connaissance sont prioritaires : MRM a en 2016 recueilli et organisé les données disponibles auprès des acteurs de la gestion de l'eau et des

milieux aquatiques.

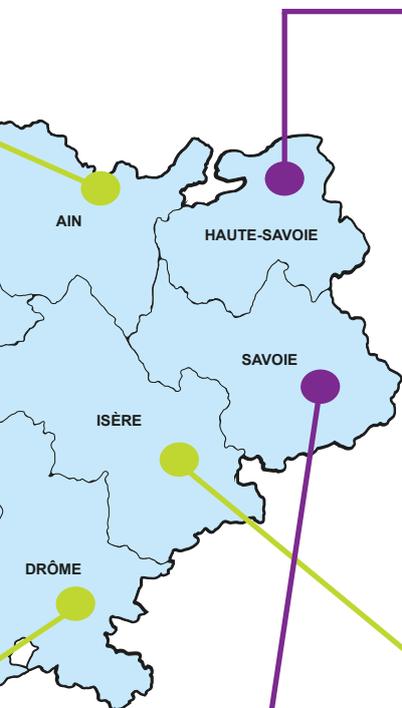
- Réaliser des prospections de terrain : lorsque le besoin d'actualisation est nécessaire, MRM se rend sur les sites identifiés.

Le protocole consiste à :

- Identifier les zones de radiers par images aériennes
- Caractériser sur le terrain ces radiers (granulométrie / vitesses, hauteurs d'eau)
- Évaluer la pertinence de chaque radier (attribution d'une note de 0 à 3)

Sur la Région Auvergne Rhône-Alpes, ce travail a été réalisé sur la rivière Drôme, l'Eyrieux, l'Ouvèze et l'Ardèche.

L'intérêt de cette étude est d'apporter un niveau de précision plus fin pour aider à l'interprétation des suivis de la reproduction et faire évoluer la stratégie de suivi sur le bassin ou sur les linéaires déclouonnés.



FÉDÉRATION DE PÊCHE DE L'ISÈRE

Axe A : Connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité

ÉVALUATION DU DÉCLOISONNEMENT DU GUIERS

Réalisation : 2018 - 2021

Montant global : 191 000 €

Le Guiers, rivière réputée pour sa richesse halieutique, bénéficie depuis quelques années d'une procédure d'amélioration de ses capacités fonctionnelles.

Le projet d'arasement de ses deux derniers seuils vise à restaurer sa dynamique naturelle ainsi que sa continuité écologique et sédimentaire.

En parallèle des études préalables, relatives aux aspects sédimentaires et réglementaires, la Fédération de Pêche de l'Isère coordonne une étude piscicole novatrice. Elle permettra de vérifier les déplacements de la population piscicole par marquage des individus de truites fario afin de vérifier l'efficacité du déclouonnement du cours d'eau sur la qualité du patrimoine génétique, indicateur d'une population piscicole équilibrée.

FÉDÉRATION DE PÊCHE DE HAUTE-SAVOIE

Axe A : Connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité

DIAGNOSE PISCICOLE DE LA DRANSE DE MORZINE

Réalisation : de Décembre 2016 à Mai 2018 (1 an et 5 mois)

Montant global : 40 962 €

La Fédération de la Haute-Savoie a réalisé, dans le cadre de son Plan départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG), une synthèse piscicole de chaque unité homogène de gestion à l'échelle de son territoire.

Pour le bassin de la Dranse de Morzine, cette synthèse piscicole a mis en exergue le manque de données quantitatives récentes.

Aussi, l'acquisition de données sur l'ensemble du réseau hydrographique piscicole de ce bassin versant est nécessaire pour établir un diagnostic fin des populations actuelles permettant de mettre en place des actions pertinentes.

FÉDÉRATION DE PÊCHE DE SAVOIE

Axe B : Aménagement et restauration des milieux aquatiques

RENATURATION DU CORRIDOR ÉCOLOGIQUE DU GLANDON AVAL

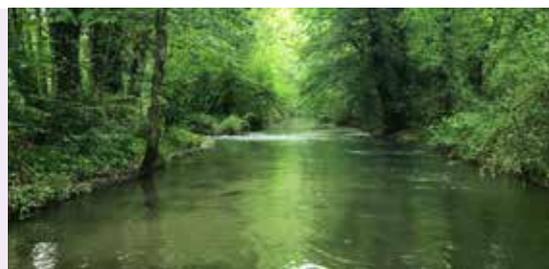
Réalisation : d'Août 2018 à Janvier 2019 (5 mois)

Montant global : 336 896 €

Le Glandon, affluent de la rivière Isère, est un cours d'eau impacté par la présence de deux ouvrages. Afin de restaurer son bon état écologique, la Fédération de Pêche a pris en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux de renaturation du Glandon, avec le soutien de nombreux partenaires dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les travaux visent ainsi à rétablir le potentiel du cours d'eau en restaurant :

- la continuité biologique avec l'Isère afin que les petites espèces piscicoles puissent recoloniser le cours d'eau ;
- le fonctionnement écologique de la rivière en créant des faciès adaptés à la reproduction et au recrutement de la truite et de l'ombre commun
- et d'augmenter l'attractivité du milieu pour des espèces comme le chabot et le blageon.



LE TOUR DES FÉDÉRATIONS DE PÊCHE



FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'AIN

LA PEAU ET LES ÉCAILLES DES TRUITES FARIO ET OMBRES COMMUNS ÉTUDIÉS



La Fédération a décidé d'engager une étude de grande envergure visant à améliorer ses connaissances de la biologie des deux espèces emblématiques des cours d'eau de première catégorie que sont la truite fario et l'ombre commun. L'acquisition de ces connaissances supplémentaires servira de base à l'établissement d'un plan de gestion par bassin versant ou sous bassin versant parfaitement adapté à la biologie des poissons.

L'ÉTUDE SCALIMÉTRIQUE, par prélèvement d'écailles, a pour objectif de déterminer les vitesses de croissance des poissons sur les différents cours d'eau, notamment pour appréhender la taille des poissons lorsqu'ils atteignent l'âge de la maturité sexuelle (3 ans). Cette information capitale permettra de fixer les tailles légales de captures (la « maille ») devant assurer à chaque poisson de s'être reproduit au moins une fois.

L'ÉTUDE GÉNÉTIQUE a pour premier objectif d'appréhender les échanges entre populations et les circulations des poissons sur un bassin versant afin de comprendre les dynamiques de colonisation des cours d'eau.

L'autre objectif est de vérifier l'existence de souche(s) autochtone(s) sur certains secteurs et le taux d'introgession (hybridation) des poissons. Nos cours d'eau abritent naturellement des truites fario de souche Méditerranéenne. Les empoissonnements et alevinages effectués pendant de nombreuses décennies l'étaient principalement avec des poissons de souche Atlantique. Ainsi les poissons des cours d'eau du département ont pu s'hybrider avec la souche Atlantique. L'étude génétique permettra de connaître le taux de « pureté » des populations.

Cette étude nécessitera un nombre de pêches très important (presque 150 stations) qui seront réparties sur deux années et effectuées par le personnel de la Fédération.



Pour chaque station de pêche un nombre minimum de 10 individus par espèce est nécessaire pour effectuer le prélèvement d'écailles (pour étude scalimétrique) et le prélèvement de tissus (pour étude génétique).

Chaque individu est soumis à un examen comprenant : taille, poids, photo, prélèvement d'écailles et prélèvement de tissus.



Les écailles sont prélevées sur le dos des poissons, à proximité de la nageoire caudale.

Les tissus sont prélevés sur les nageoires pelviennes. Ce prélèvement est sans danger pour les poissons, puisque ces tissus se régénèrent.





FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'ALLIER

RÉUSSITE POUR LE PREMIER OPEN-RANDOFISHING ORGANISÉ PAR L'AAPPMA DE MOULINS

UN PREMIER OPEN-RANDOFISHING RÉUSSI !

Belle réussite pour le premier open-randofishing organisé par l'AAPPMA de Moulins sur l'Allier le dimanche 26 août dernier. Ce concours atypique, premier du genre, est un concours de pêche des carnassiers aux leurres en binôme sur le modèle des concours de street-fishing. La spécificité vient du fait que celui-ci a lieu sur la rivière Allier à Moulins, sur un parcours de 12 km de rivière et de plan d'eau (3km en amont du pont Régemortes et 3km en aval, soit 12 km de rive comprenant le plan d'eau de la plaine des Champins).

PARCOURS « RANDOFISHING » DE LA RIVIÈRE ALLIER

Ce parcours baptisé « Rando-fishing » est labellisé « parcours passion » au niveau national par la Fédération Nationale de la Pêche en France. Il est destiné aux adeptes de la pêche aux leurres, itinérante et sportive. De nombreux postes sont accessibles depuis un sentier de randonnée pour pêcher de nombreuses boires ou reculs, caractéristique de la rivière Allier, désigné comme l'une des dernières rivières sauvages d'Europe. **Toutes les espèces de poissons carnassiers sont présentes avec une belle population de brochets d'origine sauvage et depuis peu l'arrivée de l'aspe.**

UNE MANIFESTATION D'ENVERGURE NATIONALE

86 pêcheurs compétiteurs ont répondu présent venant de **15 départements** (Allier, Cher, Côte-d'Or, Creuse, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Haute-Savoie, Paris, Val-de-Marne). La participation de 35 bénévoles a été nécessaire pour la réalisation de ce concours dans de bonnes conditions. Cette compétition s'est passée dans un esprit sportif et convivial grâce à tous les participants.

Durant les 6 heures de compétition, **62 poissons maillés ont été capturés** dont 7 Brochets, 1 Aspe, 33 Perches, 21 Chevesnes et 26 équipes sur 43 ont capturé du poisson. Les gagnants se sont vu remettre un trophée original représentant un leurre de pêche en verre soufflé.

L'AAPPMA de Moulins a d'ores et déjà prévu de reconduire cette compétition en 2019, manifestation qui contribue grandement à promouvoir la pêche de loisir et véhiculer une bonne image de cette activité.

Retenez dès à présent la date : dimanche 25 août 2019.

PALMARÈS DE L'ÉDITION 2018

- 1 - DEMEUZOY Franck et Jean-Pierre (03)
- 2 - THOMAS Hubert et MICHEL Philippe (03 et 58)
- 3 - ADRIAN Romain et TOROBORELLI Quentin (21)
- 4 - GAUTHIER Benjamin et COUTON Arnaud (36)
- 5 - VIOLAT Raphaël et Clément (18)

L'Équipe 100 % féminine : FAMIN Julie et AVELIN Aude (03)

La meilleure équipe jeune : LEFRANCOIS Tom et TRILLARD Evan (36 et 18)

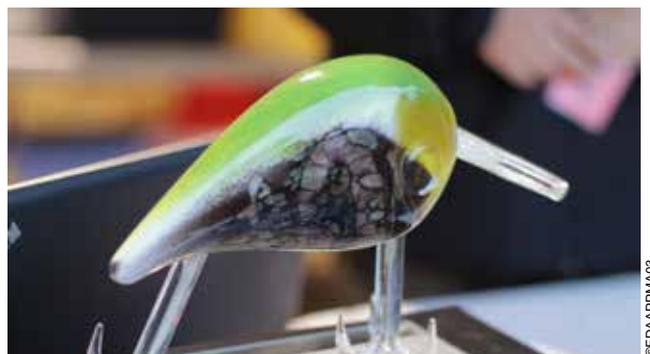
Le plus gros poisson : THOMAS Hubert et MICHEL Philippe (03 et 58)



©FDAAPPMA03



©FDAAPPMA03



©FDAAPPMA03



©FDAAPPMA03

L'AAPPMA de Moulins tient à remercier l'ensemble de ses partenaires pour cette manifestation sans qui l'organisation de ce concours n'aurait pas été possible.



FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'ARDÈCHE

ÉTUDE DES POPULATIONS D'ÉCREVISSSES SUR LE BASSIN DU DOUX

La réalisation d'un état des lieux sur les populations d'écrevisses sur le bassin du Doux s'inscrit dans l'Objectif Fondamental du SDAGE RMC 2016/2021 : OF 6 «Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides». Elle correspond à la première phase (État des lieux astacicole) de l'action D8.4 : «Réaliser un état des lieux astacicole», du programme d'action 2017-2023 du Contrat de rivière Doux, Mialan, Veauce, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère.

La FDAAPPMA de l'Ardèche est identifiée comme Maître d'ouvrage de cette mesure identifiée en priorité 2. La Fédération a auparavant travaillé sur cette problématique des écrevisses invasives sur ce bassin entre 2007 et 2011 notamment par la mise en œuvre du protocole expérimental d'éradication de l'écrevisse signal sur le sous-bassin de la Dunière et le suivi de l'évolution des populations d'écrevisses invasives.

Cette première phase d'étude, prévue sur deux années, permettra de mettre à jour et d'opérer un suivi des populations astacicoles du bassin du Doux et du Mialan (petits affluents rive droite du Rhône au droit Saint Peray).

L'étude sera réalisée en partenariat avec la communauté d'agglomération ARCHE Agglo, les collectivités piscicoles locales : (AAPPMA), le service départemental de l'Agence Française de la Biodiversité, l'Agence de l'Eau RMC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- Connaître l'évolution des populations d'écrevisses de manière précise et périodique, ce qui constitue la première étape pour la mise en place d'un suivi et d'un plan de gestion adapté.
- Connaître l'évolution de la propagation des écrevisses invasives sur les sites identifiés comme prioritaires sur la base de travail réalisé par la FDAAPPMA de l'Ardèche entre 2007 et 2011.

Il s'agit entre autres :

- Du ruisseau de St-Michel-les-Vernes, affluent du Grozon, suite à la mortalité importante de la population d'écrevisses autochtones (écrevisse à pieds blancs) en 2009 par propagation de l'aphanomycose ;
- Du Grozon, où l'écrevisse signal colonisait l'aval du bassin ;
- Du Doux, premier site connu d'apparition de l'écrevisse signal et où la colonisation du bassin amont était importante ;
- De la Sumène où les populations d'écrevisses autochtone et patrimoniale se trouvaient à proximité.

MÉTHODOLOGIE

Réaliser un état des lieux des populations astacicoles (écrevisses autochtones et allochtones) présentes sur les bassins versants du Doux et du Mialan, par prospections nocturnes des secteurs des différents cours d'eau du bassin ; en fonction des données historiques et des suivis déjà réalisés par la FDAAPPMA de l'Ardèche entre 2007 et 2012.

Définition des composantes de l'étude

Rencontre préalable au premier trimestre 2018 entre les différents partenaires : sur une base bibliographique et d'échanges avec le personnel technique de la communauté d'agglomération ARCHE Agglo, réaliser la définition des stations ou tronçons de prospection, permettant de valider : enjeux, protocoles, localisation des secteurs de prospections, échancier prévisionnel.



© Florent NICODEME - FDAAPPMA07

Mise en œuvre de l'étude stationnelle

- **Repérage préalable** des cours d'eau et secteur de prospection sur carte et sur site de jour afin d'optimiser les prospections nocturnes ;
- **Prospection nocturne** à la lampe torche sur l'ensemble des cours d'eau préalablement définis en dénombrant tous les individus observés, en estimant leur taille par cohorte et notant les signes éventuels de pathologie. L'ensemble des données de terrain sont notées sur une fiche de terrain et les coordonnées de bornage des secteurs de prospections enregistrées à l'aide d'un appareil GPS.

Afin d'éviter le biais lié à la diversité des observateurs, une seule équipe de prospection sera définie. Par la suite, un comparatif des résultats obtenus d'une année sur l'autre pourra être établi.

Cette phase nécessite au préalable la mise en œuvre des démarches administratives d'autorisation auprès des propriétaires riverains (notamment pour les accès) et administratives (inclusion de l'étude astacicole dans la demande d'arrêté de pêche scientifique).

Traitement et analyse des données

- Saisie et analyse des données sous tableur ;
- Productions cartographiques sous logiciel QGIS permettant de visualiser l'état des lieux 2018 et les évolutions depuis 2011.

LA PÊCHE EST AUSSI UN SPORT !

Été 2018 : la Fédération était présente pour la 5ème édition du Cantal Tour Sport, 6 200 jeunes ont pu y découvrir et pratiquer des activités de pleine nature... dont la pêche.

Organisée par le Conseil Départemental du Cantal, cette manifestation itinérante et gratuite, à destination des jeunes de 6 à 18 ans, s'est déroulée du 10 au 26 juillet 2018 sur le territoire cantalien.

C'est autour de 6 étapes que se rythmait ce rendez-vous incontournable de l'été :

- Lac des Graves : 10 juillet
- Lac de Lastiouilles : 12 juillet
- Barrage de Saint Etienne Cantalès : 17 juillet
- Barrage de Garabit/Grandval : 19 juillet
- Plan d'eau du Val Saint-Jean à Mauriac : 24 juillet
- Station du Lioran : 26 juillet

Le site du Val Saint-Jean à Mauriac est venu compléter cette année la volonté d'un maillage territorial équilibré afin de permettre à des milliers de jeunes de découvrir plus de 35 activités différentes autour des sports de pleine nature, encadrées par des prestataires et clubs locaux, ainsi que par les comités départementaux et fédérations représentant le mouvement sportif cantalien.

L'enjeu du Cantal Tour Sport est de proposer un maximum d'activités afin que les jeunes puissent découvrir de nouvelles pratiques tout en les incitant à faire du sport. Mais la constance n'empêche pas l'évolution ! En 2018, de nouvelles activités sont venues enrichir le panel déjà proposé chaque année, un panel composé de pratiques incontournables qui évoluent : nouvelles structures, nouvelles approches pour certaines disciplines et plus de sites couverts pour d'autres.

La Fédération de Pêche du Cantal, appuyée par les AAPPMA locales (Aurillac, Champs sur Tarentaine, Laroquebrou, Mauriac et Saint-Flour), a répondu une nouvelle fois favorablement à la sollicitation du Conseil Départemental. Une occasion de faire découvrir aux jeunes générations notre loisir sous une forme bien plus dynamique que celle perçue par les non initiés : la pêche peut aussi se pratiquer comme un sport !

Techniciens de la Fédération, bénévoles des AAPPMA et moniteurs guides de pêche ont travaillé de concert sur chaque étape pour proposer différentes approches de l'activité :

- **Simulateur de pêche** : l'art de combattre un poisson sans se tétaniser les muscles.
- **Pêche au coup** : observation, finesse et doigté.
- **Pêche à la mouche en float tube** : gestuelle, précision... et travail des muscles jambiers.
- **Pêche des carnassiers en bateau** : observation, découverte des sensations, finesse de la gestuelle, gestion des touches.



©FDAAPPMA15



©FDAAPPMA15



©FDAAPPMA15



FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA DRÔME

SENSIBILISATION À LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE RIVIÈRES

En 2017, La Fédération de Pêche de la Drôme s'est engagée auprès d'une communauté d'agglomération du nord du département, ARCHE Agglo dans la réalisation d'animations auprès des établissements scolaires du primaire. ARCHE AGGLO est un EPCI regroupant 41 communes et 56 000 habitants situés sur 2 départements, la Drôme principalement et l'Ardèche.

UN PROJET DE SENSIBILISATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIÈRES

ARCHE AGGLO anime le contrat de rivière Doux Mialan Veauane Bouterne petits affluents du Rhône et de l'Isère. Ce contrat est un programme d'actions pluriannuel (2017 à 2022) visant différents objectifs :

- l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- la gestion de la ressource en eau ;
- la limitation des inondations ;
- la préservation et la restauration des milieux aquatiques ;
- la sensibilisation du grand public et des scolaires.

ARCHE Agglo a ainsi engagé un programme de sensibilisation des scolaires sur le thème des milieux aquatiques pour l'année scolaire 2017/2018 sur les communes des bassins versants du Doux, du Mialan, de la Veauane, de la Bouterne, des petits affluents du Rhône et de l'Isère, et de l'Herbasse

29 ÉCOLES REPRÉSENTANT 77 CLASSES ONT PARTICIPÉ À CETTE PREMIÈRE ÉDITION

77 classes d'écoles primaires ont participé à ce programme soit environ 2000 élèves. Les animations ont été réalisées par des prestataires missionnés par l'Agglo : SESIE, ZIMELINE et la Fédération de Pêche de la Drôme.

Les élèves âgés de 3 à 11 ans ont bénéficié de 3 séances d'animation à l'école et sur le bord des rivières pour apprendre à mieux connaître leur environnement.

Leurs enseignants ont chacun choisi un thème principal parmi les 5 proposés, à savoir : découverte de la vie dans la rivière, découverte de la végétation spécifique aux abords des milieux aquatiques, les animaux des milieux aquatiques, l'homme et la rivière, le risque inondation.

La Fédération de Pêche de la Drôme, en tant que prestataire missionné, a réalisé 100 interventions auprès de 900 élèves issus de 37 classes qui ont choisi la découverte de la vie dans la rivière ou de la végétation spécifique des bords de cours d'eau (ripisylve).

Pour une première année ce projet a donc d'ores et déjà remporté un franc succès auprès des enseignant(e)s et des élèves du territoire. Interventions et transports lors des sorties ayant été intégralement pris en charge par ARCHE AGGLO.

Pour synthétiser les connaissances acquises au cours de ces interventions, chaque classe a réalisé une œuvre. L'ensemble de ces restitutions a pu être exposé sur 2 lieux d'exposition du territoire au cours des premières semaines de juillet.

FACE AU SUCCÈS, UNE OPÉRATION RENOUVELÉE

L'opération continue donc pour l'année scolaire 2018-2019. La préparation des projets avec le corps enseignant et sous l'égide des inspections académiques se fera durant les mois à venir. Souhaitons une fois encore un franc succès à cette opération, et encore un vif remerciement aux élus qui portent ces projets, la sensibilisation des jeunes aux problématiques liées à l'environnement, à la préservation de nos ressources naturelles et de notre cadre de vie étant une action indispensable pour la prise de conscience des générations actuelles et futures de notre impact sur notre environnement.



Découverte de la vie des cours d'eau

Plus d'infos ?

Fédération de pêche de la Drôme :
François Lethorey
fede.francois1@orange.fr
ARCHE AGGLO :
Sandrine Gard
s.gard@archeagglo.fr





FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'ISÈRE

ET SI VOS ENFANTS PARTICIPAIENT À UN CAMP MULTI-PÊCHE POUR LES VACANCES DE PÂQUES ?

Le séjour multi-pêche, qui a fêté ses 10 ans en avril 2018, a pour objectif de faire découvrir la pratique de la pêche, pêcher avec autonomie, et apprendre la vie en collectivité. Destiné aux enfants de 8 à 13 ans, il s'étend sur 5 jours et 4 nuits et permet une immersion totale durant laquelle les jeunes apprennent les rudiments de la pêche au coup, de la pêche à la carpe mais aussi de celle des carnassiers.

Il a lieu pendant les vacances de Pâques, sur le site de la base de loisirs du Lac de Marandan. D'autres séjours sont disponibles durant les vacances scolaires, comme par exemple les camps truites en rivière début juillet.

« À VOS CANNES, PRÊTS, PÊCHEZ ! »

Dès le premier jour, les enfants apprennent les bases pour monter correctement une ligne de pêche au coup. Diamètre des fils, nœuds, plombée, équilibrage des flotteurs... tout est passé en revue afin que chaque enfant puisse monter sa ligne seul.

En plus du respect du matériel, les enfants sont sensibilisés aux règles de sécurité. Après une dernière démonstration sur les gestes du lancer « balancier », et du ferrage, l'approche théorique de la pêche au coup est terminée. C'est parti ! Les enfants se lancent dans la capture. Les premières sensations de pêche se créent au fil des différents poissons pris grâce aux conseils du moniteur.

« SENSATIONS ET FOUS RIRES GARANTIS »

La deuxième journée débute sur un nouveau spot de pêche. Chacun débute en autonomie, et une fois l'installation prête, on explique en petits groupes les principes de la pêche de la carpe

en batterie, illustrée par une animation participative où l'animateur joue, pour l'occasion, le rôle du poisson.

« ON A MÊME ATTRAPÉ UN BROCHET AU MAÏS, CAPTURÉ À VUE ! »

L'après-midi est quant à elle consacrée à l'initiation à la pêche aux leurres des carnassiers : une technique plus sportive qui nécessite des conseils de sécurité très pointus.

Grâce à l'échange entre jeunes et animateurs, les leurres fument, des techniques émergent et le groupe parvient à capturer des poissons difficiles, comme un brochet à vue.

« ON APPREND DANS LA CONVIVIALITÉ »

Au total, plus d'une centaine de poissons seront capturés: plus de 10 carpes entre 5 et 13 kilos, plusieurs grosses brèmes, quelques brochets et une multitude de petites espèces (gardons, perches et rotengles pour l'essentiel).

Chaque prise constitue l'occasion pour les enfants de raconter leurs plus belles histoires de pêche. Les récits se poursuivent lors de moments conviviaux au bord de l'eau ou entre deux pauses foot, rugby ou lecture.

Le mercredi et le jeudi sont des jours de pêche libre quant au choix des techniques. Une dernière session est organisée avant le rangement du matériel et des chalets le vendredi.

C'est la tête pleine de souvenirs, et en ayant gagné en autonomie et en technique, que les jeunes terminent leur séjour.





FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA LOIRE

DES ANIMATIONS DIVERSIFIÉES ET ACCESSIBLES À TOUS POUR DÉCOUVRIR LA PÊCHE ET L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE

Pour la Fédération de Pêche de la Loire, la réalisation d'animations pour le développement de la pratique de la pêche et la sensibilisation à l'environnement est un axe de développement prioritaire. Depuis 2013, elle a accentué sa stratégie de développement d'animations et d'interventions pédagogiques afin de densifier et diversifier cette activité, mise en œuvre par 4 animateurs diplômés du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, Education Populaire et Sportive), spécialité « Pêche de loisir ».

Grâce au soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (à hauteur de 30% pour les actions d'animations), la Fédération de Pêche peut proposer une diversité d'activités, à la fois accessibles et adaptées à différents publics.

Cette expertise est aujourd'hui reconnue par de nombreux partenaires du département (établissements scolaires, communautés de communes, Roannais Agglomération, des syndicats de rivières du bassin versant de la Loire, etc.) qui sollicitent les services de la Fédération pour développer et animer des activités scolaires, extrascolaires et grand public.



LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Des animations autour de la découverte du milieu aquatique et du cycle de l'eau sont proposées dans le cadre de projets pédagogiques. Sous forme d'interventions en classe ou de sorties sur le terrain (préparées avec l'enseignant), l'animateur partage toute sa connaissance de l'écosystème aquatique pour sensibiliser ce jeune public scolaire à la compréhension et au respect de l'environnement. Lors de ces activités, l'expérimentation, l'observation et la manipulation sont privilégiées pour l'apprentissage. Au cours de cette année scolaire 2017/2018, 823 élèves de moyenne sections à BTS ont bénéficié de ces interventions.

LES ANIMATIONS EN CENTRE DE LOISIRS

Pendant les vacances scolaires, des animations de découverte de la pêche sont proposées aux enfants inscrits dans des centres de loisir. Âgés en moyenne de 7 à 12 ans, ils s'initient pour la première fois à la pêche. La gestuelle, les techniques de pêche, la manipulation des poissons sont enseignés conjointement par le moniteur de pêche et les bénévoles des associations de pêche locales afin de leur permettre de pêcher dans les meilleures conditions d'encadrement, sur des sites sécurisés, et de gagner en autonomie.

LES STAGES DE PÊCHE

Accessibles dès 14 ans, des stages de pêche thématiques permettent de s'initier ou de se perfectionner à une technique de pêche spécifique. La Fédération de la Loire propose ainsi des stages pour la pêche du brochet aux leurres, de la pêche à la mouche, et depuis 2018, de la pêche du silure. Lors d'une journée ou d'une demie journée, un petit groupe de 3 à 4 personnes maximum selon la technique

enseignée est accompagné par le moniteur guide de pêche de la Fédération afin de leur apporter conseils et bonnes conditions de pêche pour parvenir à capturer des poissons. Tous les poissons sont bien évidemment relâchés.

Ces stages de pêche sont aussi proposés à des publics plus spécifiques. Cette année, les résidents d'une maison de retraite et les membres d'une association de personnes aux déficiences mentales ou physiques ont profité de sorties pêche pour découvrir ou redécouvrir ce loisir qui favorise une activité physique et un développement psychomoteur important.

LES ANIMATIONS POUR LES ÉCOLES DE PÊCHE

Afin de compléter les activités de découverte de la pratique de la pêche organisées par les bénévoles des associations locales pour la pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA), la Fédération de la Loire propose des animations complémentaires aux apprentis pêcheurs des écoles de pêche. La découverte de techniques de pêche particulières, du fonctionnement du milieu aquatique ou la participation à des activités de préservation de l'environnement réalisées par la Fédération de Pêche, sont proposées, pour chaque école de pêche, gratuitement une fois par an à ces enfants passionnés.

LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Deux à quatre fois par an, la Fédération de Pêche de la Loire participe à des manifestations sportives, culturelles ou sur l'environnement afin de sensibiliser les visiteurs à la découverte de la pêche et à la protection des écosystèmes aquatiques. En 2018, plus de 16 000 personnes ont pu être sensibilisées à travers le stand de la Fédération et ses animations ludiques sur la pêche.

HARMONISATION DES PANNEAUX D'INFORMATION

Depuis 2014, la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire a décidé de rénover ou de mettre en place des panneaux d'informations harmonisés à l'échelle du département.

Un salarié de la Fédération a développé ses compétences sur les logiciels de dessin assisté par ordinateur afin de proposer aux AAPPMA qui le souhaitent la réalisation de nouveaux visuels d'information pour leurs parcours ou plans d'eau. Ce travail respecte évidemment la charte graphique de la FNPF.

C'est un important travail de communication qui répond aux attentes des pêcheurs et permet d'homogénéiser l'ensemble des panneaux d'information sur la pêche en Haute-Loire. En 2018, la Fédération a réalisé de nouveaux panneaux pour 7 parcours pêche.



Exemple de panneau sur le parcours de St Blesle ©FDAAPPMA43

VISITE DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES LORS DU TOURNOI DES 5 NATIONS

La Fédération a accueilli le tournoi de pêche des 5 Nations du 11 au 16 juin 2018.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli, le 13 juin 2018, Monsieur Philippe Meunier, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'inauguration.

Cela aura été également l'occasion d'échanger sur les projets piscicoles et halieutiques dans notre département dont certains bénéficient d'un soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Photo de l'inauguration devant la Fédération ©FDAAPPMA43

LA FÉDÉRATION EST SUR FACEBOOK !



Retrouvez-nous sur la page [PÊCHE HAUTE-LOIRE](#)

TOURNAGE DE VIDÉOS SUBAQUATIQUES

Cet été la Fédération de Pêche de Haute-Loire a fait réaliser des vidéos subaquatiques par un professionnel : Filfish Prods (Philippe CARRIERE). Ces vidéos ont été tournées sur le lac du Bouchet et sur les rivières sauvages de notre département, principalement sur la Loire et L'Allier.

L'objectif est de favoriser la découverte des milieux aquatiques sous un autre angle. Les premiers résultats sont saisissants par la qualité des images, les surprises, les couleurs des habitats de nos lacs et rivières. Ces vidéos pédagogiques seront disponibles sur notre site et sur YouTube dans l'automne. À ne pas manquer !

MICROCENTRALES : POSITION DE LA FÉDÉRATION DE HAUTE-LOIRE ET ACTUALITÉ

L'hydroélectricité est très présente dans le département de la Haute-Loire, dont l'énergie est produite soit par de grosses installations gérées par EDF, soit par de petites ou moyennes installations, propriétés d'exploitants.

Ces installations ont un impact non négligeable sur l'état des cours d'eau de Haute-Loire. Une des missions de la Fédération est de maintenir les conditions quantitatives et qualitatives des milieux aquatiques, essentielles à la bonne qualité de l'eau, la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles.

En ce qui concerne l'hydroélectricité la Fédération de Pêche de Haute-Loire se prononce pour :

- La transparence sur les impacts environnementaux des installations hydroélectriques.
- L'acceptation de la modernisation des installations existantes sous réserve de non-dégradation (circulation des poissons et des sédiments, débit minimum biologique, turbines ichtyo-compatibles...).
- L'opposition à de nouveaux équipements sur les cours d'eau.

La Fédération se félicite de l'avis du CODERST du 20 septembre 2018 qui s'est prononcé défavorablement sur un projet de microcentrale sur la rivière le Pontajou près de Saugues. En effet les parties prenantes, y compris l'administration, ont jugé que le projet n'était pas compatible avec le niveau de protection et la très forte valeur patrimoniale du site. La mobilisation citoyenne locale a également été sans précédent lors de l'enquête publique puisque sur 284 avis exprimés, 283 étaient contre le projet !

LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DU PUY-DE-DÔME SIGNE UN CONTRAT NATURA 2000 AVEC L'EUROPE ET L'ÉTAT : « CHANTIER D'ÉLIMINATION OU DE LIMITATION D'UNE ESPÈCE INDÉSIRABLE »

CONTEXTE

Les écrevisses californiennes *Pacifastacus leniusculus* (PFL) sont les principales concurrentes des écrevisses à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* (APP) - espèce à très forte valeur patrimoniale - car elles sont plus agressives, moins exigeantes quant à la qualité du milieu et surtout potentiellement porteuses saines d'aphanomyces : un champignon mortel pour les écrevisses autochtones (*aphanomyces*).

Les dernières opérations de recensement sur le site N2000 - Comté d'Auvergne et Puy Saint Romain (2017) ont révélé deux noyaux importants de population d'APP sur les secteurs amont du bassin versant du ruisseau de Pignols dont l'une est sans doute la plus belle du département. Les gestionnaires portent ainsi une vraie responsabilité quant à leur préservation.

Les prospections ont également permis de mettre en évidence la présence d'un individu de PFL à l'aval du bassin versant.

Il s'avère donc primordial de limiter la progression de cette espèce exotique envahissante et, si possible, de tenter de l'éliminer.

C'est donc dans ce cadre que la FDPMA63 a signé un contrat Natura 2000 avec l'Europe et l'Etat nommé : « Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »

En marge du contrat Natura 2000, des prospections complémentaires ont été réalisées afin de borner plus finement la répartition des deux espèces. Elles ont été financées par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et l'Auzon structure porteuse du futur contrat territorial sur le bassin versant du ruisseau de Pignols.

Une collaboration assez étroite a également été mise en place avec l'AAPPMA locale ; cette dernière étant très impliquée pour la protection des APP et des milieux aquatiques en général.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Pour préserver la population d'écrevisses autochtones ; deux axes se dégagent :

- Éliminer, si possible, les PFL, ces dernières étant inscrites sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne ; tout du moins tenter de limiter leur population afin d'éviter une expansion rapide de leur aire de répartition.
- Empêcher, ou au moins ralentir, la progression des PFL vers l'amont

MÉTHODE ET MOYENS MIS EN OEUVRE

Afin de répondre à ces objectifs, les techniciens de la fédération ont confectionné ou acquis différents types de pièges (briques, parpaings et tubes PVC reliés sur des plaques INOX). Ces derniers - non sélectifs quant à la taille des individus capturés à la différence des nasses ou des balances, par exemple, qui ne permettent de prendre que les gros sujets - sont installés dans les secteurs où les écrevisses exotiques sont présentes puis ils sont relevés régulièrement. Toutes les PFL capturées sont sorties du milieu avant d'être analysées pour voir si elles sont porteuses d'aphanomyces.



Piège en brique avec un jeune individu

Dans le même temps, des dispositifs anti-franchissement vont être installés sur des obstacles déjà existants sur ces cours d'eau non classés au titre de la continuité écologique et dont le potentiel piscicole est très limité (faible débit, absence de zone de reproduction).



Obstacle à équiper

L'ensemble de ces opérations reste expérimental mais il semble porter ses fruits puisque quelques écrevisses exotiques ont été capturées dès les premières campagnes de piégeage.

Un bel exemple d'engagement de la FDPMA63 qui démontre une nouvelle fois son investissement en faveur de la protection des espèces aquatiques dans leur ensemble.



FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON

LES PÊCHEURS SE MOBILISENT POUR DÉFENDRE LEUR DROIT D'ACCÈS AU GRAND LARGE ET SUR LE CANAL DE JONAGE

En septembre 2017, la Fédération de Pêche du Rhône et l'association de pêche Alyval découvraient la publication d'un arrêté préfectoral interdisant la pratique du float tube et restreignant fortement l'utilisation des moteurs thermiques pour la pêche au Grand Large et sur le canal de Jonage. Publié en juin de la même année, l'arrêté avait été validé sans concertation préalable avec les associations de pêche. La mobilisation des pêcheurs, grâce à une pétition lancée en ligne, ainsi que l'action des associations ont permis l'ouverture d'un dialogue et la publication d'un nouvel arrêté plus juste pour tous les usagers du plan d'eau.

UN ARRÊTÉ DÉSASTREUX POUR LA PRATIQUE DE LA PÊCHE SUR LE PLAN D'EAU PHARE DU RHÔNE

La volonté de 99 personnes de limiter les moteurs thermiques sur le réservoir du Grand Large et sur le canal de Jonage a conduit les Voies Navigables de France (gestionnaire des sites) à publier un arrêté restreignant fortement l'usage de ces derniers pour les pêcheurs, qui sont pourtant près de 45% à les utiliser sur le site. La pratique du float tube a aussi été interdite : des mesures qui ne semblaient pas justifiées pour les pêcheurs qui partagent leur loisir avec d'autres usagers sans incident depuis plusieurs années.

L'arrêté remettait ainsi en question l'ouverture de la pêche du brochet le 1er mai ; la pêche aux carnassiers étant particulièrement attrayante sur ce site.

Une décision lourde de conséquences pour les pêcheurs. Les restrictions d'usage des moteurs thermiques, ne s'appliquant qu'à ces derniers, créaient un déséquilibre entre les différentes activités des usagers du plan d'eau, entraînant potentiellement des conflits.

Il défavorisait les pêcheurs les plus faibles physiquement mais aussi l'ensemble des adhérents pour lesquels le moteur électrique ne permet pas de se déplacer sur le site en cas de vent. Enfin, le float tube, utilisé par 20% des adhérents, était particulièrement bien adapté au plan d'eau.

UNE MOBILISATION SPECTACULAIRE POUR DÉFENDRE LE DROIT D'ACCÈS DES PÊCHEURS

Suite à la découverte de cet arrêté, une pétition a été rapidement lancée en ligne par la fédération de Pêche du Rhône. La mobilisation a été spectaculaire : **près de 4 000 personnes l'ont signée en moins de deux semaines.**

Cette action a permis d'ouvrir le dialogue entre tous les acteurs concernés (la Fédération de pêche du Rhône, l'association de pêche Alyval, les pêcheurs à la ligne, les pêcheurs amateurs aux engins, les pêcheurs professionnels, les élus locaux, les représentants des usagers et les Voies Navigables de France) et **de lever l'interdiction du float tube et du moteur thermique provisoirement, permettant que l'ouverture de la pêche se déroule correctement. De nouvelles concertations ont enfin permis d'abroger l'arrêté initial le 30 juillet 2018 et de cadrer les pratiques dans un esprit de tolérance.**

Cette mobilisation massive, en plus de lever les interdictions qui menaçaient fortement la pêche sur le Grand Large et le canal de Jonage, a abouti sur des mesures plus justes et équitables pour l'ensemble des usagers. Ainsi, de nouvelles conditions d'affichage de la navigation, et des partenariats renforcés entre les différentes structures, afin de contrôler et signaler les abus, ont été mis en place. Ces décisions contribuent à améliorer le bien-être commun sur ces deux sites très fréquentés. Elles font suite à l'action des pêcheurs dont la solidarité et la réactivité ont permis de garantir la pérennité du loisir pêche.



Le plan d'eau du Grand Large ©FDAAPPMA69

RESTAURATION D'UN RÉSERVOIR BIOLOGIQUE SUR LE RUISSEAU DES BLACHÈRES

Situé sur la commune de St Rémy de Maurienne, le ruisseau des Blachères naît de la confluence entre le torrent de la Lescherette et le ruisseau du Pomaray. Il s'écoule sur trois kilomètres dans la plaine alluviale avant de se jeter dans l'Arc.

Ce cours d'eau a fait l'objet de différents aménagements de son lit tout au long de son histoire.

Dans les années 1990, au niveau du passage de l'A43, un rescindement* du lit avait été réalisé.

Au cours des années 2000, la Fédération de pêche de Savoie poursuit ces aménagements par des structures ponctuelles de blocs et de bois. Malheureusement, une partie des structures a été détruite par de petites crues, le génie végétal n'étant pas approprié pour ce type de cours d'eau.

Suite à ce constat, la Fédération, en partenariat avec l'AAPPMA gestionnaire L'Amicale des Pêcheurs de l'Arc, décide de porter un projet de renaturation plus durable avec des ouvrages ancrés dans le lit et les berges pour assurer leur maintien.

Classé comme réservoir biologique par le SDAGE 2016-2020, le projet d'aménagement des Blachères a pour but de préserver et de conforter ce cours d'eau en tant que tel grâce à l'augmentation des zones de frayère et/ou de recrutement.

De plus, ce ruisseau est l'un des rares cours d'eau de Maurienne qui abrite une population de souche méditerranéenne, autochtone au bassin versant de l'Arc aval. **Il possède, par conséquent, un fort intérêt patrimonial.**

Les travaux se sont déroulés sur deux ans (2016 et 2018) et ont consisté à implanter des banquettes minérales et/ou végétalisées, des seuils de fond et des amas de bloc dans le lit.

Ces travaux ont donc permis :

- D'améliorer l'attractivité du dit ruisseau en favorisant ainsi son rôle de zone refuge en cas de fortes hydraulicités du cours principal de l'Arc ;
- D'augmenter les surfaces et la fonctionnalité des zones favorables au recrutement de la truite commune, du chabot et de l'ombre commun ;
- De créer des habitats structurés et fonctionnels de grossissement pour les alevins et juvéniles de truite.

D'un coût total de 86 029.28 €, cette opération de restauration a bénéficié du soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, l'Agence de Bassin Rhône Méditerranée Corse, EDF UP Alpes et la Fédération Nationale de la Pêche en France.

*Rescindement : rectification d'un lit trop sinueux, par passage direct



DEGRÉ D'INFESTATION DES ALEVINS DE TRUITE FARIO PAR LA MALADIE RÉNALE PROLIFÉRATIVE DANS LES PRINCIPAUX AFFLUENTS DU LAC D'ANNECY

Dans plusieurs pays d'Europe, la MRP * est considérée dans certains secteurs comme responsable du déclin des populations de truite commune. En Haute-Savoie, sur les secteurs aval de deux affluents du Léman (le Redon et le Foron de Sciez), une étude récente a mis en évidence de très fortes mortalités estivales d'alevins de truite fario (entre 50% et 80%) induites par la MRP.

Concernant le bassin versant du lac d'Annecy, le suivi de la température de l'eau dans les affluents entre 2008 et 2009 a montré un réchauffement estival propice au développement de la MRP dans certaines portions aval de cours d'eau. De plus, le recrutement naturel en truite est considéré comme bon sur les portions aval des affluents suite à l'étude démographique des populations de truites sédentaires et migrantes du lac d'Annecy, réalisée en 2009 et basée sur 61 stations d'étude. Ce bilan a mis en évidence la forte production en juvéniles des secteurs aval des affluents du lac avec une production estivale estimée à 100 000 individus en 2009. Malgré ce constat, les pêcheurs de truite du lac d'Annecy voient depuis plus de 20 ans le nombre de leurs captures diminuer.



La gestion de repeuplement jusqu'alors pratiquée (déversement d'alevins sur les portions aval des affluents) a été évaluée via les captures d'individus adultes de truite de lac capturés dans le lac d'Annecy entre 2011 et 2016. Les alevins introduits entre 2009 et 2014 étaient tous fluoromarqués à l'Alizarine Red S. Au

cours des saisons de pêche 2011 à 2016, des pêcheurs volontaires ont gardé leurs captures et ont constitué un échantillon de 177 individus. L'analyse des otolithes⁽¹⁾ au laboratoire, en observant l'absence ou la présence de marquage, a permis de définir l'origine naturelle ou non (issue de pisciculture) de chaque individu. Une validation de l'appartenance à une cohorte marquée a également été réalisée par scalimétrie⁽²⁾.

Les résultats de cette évaluation mettent en évidence que l'alevinage participe seulement à 2 % des captures de truite dans le lac (analyse faite à partir de 98 individus appartenant aux cohortes marquées). Autrement dit, la gestion appliquée jusqu'alors se montre inefficace pour satisfaire la pêche amateur.

Plusieurs hypothèses sur l'inefficacité des pratiques de gestion peuvent être énoncées dont une est la mortalité des alevins en période estivale dans les portions aval des affluents du lac compte tenu des conditions de température.

L'objectif de cette étude est de définir s'il y a des mortalités induites par la MRP dans 4 affluents du lac d'Annecy en recherchant la présence du parasite responsable de cette maladie dans les juvéniles de truites. L'échantillonnage des alevins a eu lieu au cours de l'été 2017 et les analyses histologiques sont en cours de réalisation à l'Université de Bern et seront disponibles à l'issue de l'année 2018.

Ce bilan « sanitaire » des populations de truite fario des affluents du lac d'Annecy permettra d'ajuster la gestion et servira éventuellement de levier pour préserver la ressource quantitative dans ces rivières, pour certaines en tension.

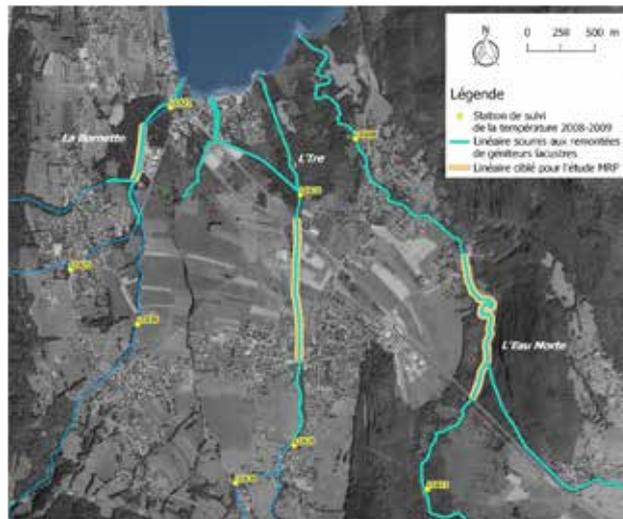
* LA MALADIE RÉNALE PROLIFÉRATIVE (MRP), est une maladie infectieuse touchant préférentiellement les salmonidés.

Cette maladie, dont l'agent infectieux est un parasite nommé *Tetracapsula bryosalmonae* qui utilise comme hôte intermédiaire des bryozoaires (animaux aquatiques coloniaux), provoque chez les sujets atteints une importante hypertrophie des reins et éventuellement du foie et de la rate qui peut entraîner des taux de mortalité importants dans les populations, notamment chez les juvéniles.



La température de l'eau joue un rôle important dans le cycle de développement de ce parasite qui se propage dans le milieu naturel lorsque celle-ci atteint 9°C et provoque des mortalités chez les juvéniles de salmonidés à partir d'une durée de 2 semaines consécutives à un minimum de 15°C.

Ces liens entre le taux d'infection, la mortalité et la température de l'eau suggèrent que la MRP est une maladie qui sera favorisée par le changement climatique.



Linéaires étude MRP : 3 des 4 linéaires ciblés pour les prélèvements d'alevins de truite dans le cadre de cette étude ©FDAAPPMA74



Alevin de truite fario ©FDAAPPMA74

(1) masse solide calcaire qui se trouve dans l'oreille interne des poissons osseux

(2) détermination de l'âge des poissons à partir de leurs écailles



LOIRE GRANDS MIGRATEURS

ÉVALUATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU REGARD DES SAUMONS SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALLIER



©LOGRAMI

CONTEXTE

L'axe Allier est déterminant pour la restauration de la population de saumon atlantique ligérien. Hors, 18 obstacles, barrages ou seuils jalonnent l'axe de migration des saumons depuis Vichy dans l'Allier jusqu'à Luc en Lozère (soit un obstacle tous les 16 km en moyenne).

L'étude proposée par LOGRAMI consiste en la mise à jour des indices de franchissabilité des passes à poissons par les saumons suite aux aménagements liés à l'entretien/gestion de dispositifs existants sur l'axe Allier. Il s'agit de dresser un état de la continuité écologique du bassin de l'Allier pour le saumon atlantique.

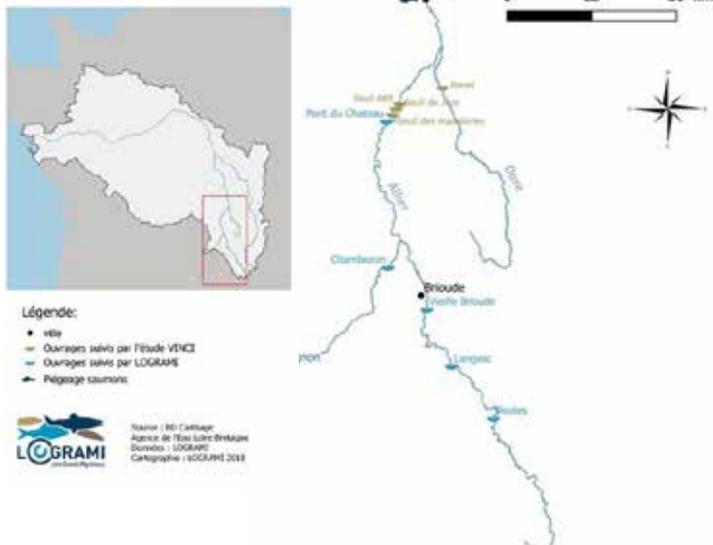
Cette action est partenariale car elle s'inscrit dans la continuité d'une autre étude portée par Vinci Autoroutes sur les 3 seuils en aval de l'axe Allier (Seuil de Joze, Seuil A 89, Seuil des Madeleines), en bénéficiant de saumons préalablement marqués à Vichy.

OBJECTIFS POURSUIVIS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Afin d'étudier le comportement du saumon lors de sa migration anadrome, la méthode retenue est la technique du radiopistage. Cette technique permet de mesurer des variables comportementales d'individus radio-marqués évoluant librement dans leur milieu.

L'étude consiste à équiper de récepteurs fixes des sites susceptibles de représenter un obstacle à la migration du saumon et d'évaluer l'efficacité des dispositifs de franchissement ou quantifier précisément le retard provoqué par l'ouvrage. Elle cible les ouvrages suivis dans l'étude complémentaire de 2019, 10 ans après celle de 2009.

Ce suivi rend également possible une approche sectorisée de la mortalité afin de mesurer l'amélioration de la survie estivale, grâce à l'aménagement des dispositifs en aval de l'axe. L'issue de l'étude permettra de déterminer les pertes en ligne depuis le marquage, les ouvrages bloquant, ainsi que d'établir une estimation des temps de retard pour le franchissement des ouvrages étudiés.



©LOGRAMI

PORTRAITS CROISÉS

ILS ET ELLES S'ENGAGENT POUR PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES ET DÉVELOPPER LE LOISIR PÊCHE



Les fédérations départementales de pêche et leurs associations locales œuvrent quotidiennement pour la préservation, la restauration et la gestion des milieux aquatiques et des espèces piscicoles. Fortes d'une expertise technique et d'une bonne connaissance des milieux et des territoires, les structures agréées pour la pêche remplissent des missions d'ingénierie hydrobiologique, d'animation, d'éducation à l'environnement, de sensibilisation, de développement de la pratique de la pêche et de garderie (contrôle de la réglementation). Cette expertise est aujourd'hui reconnue par de nombreux partenaires institutionnels et techniques qui n'hésitent pas à solliciter les fédérations de pêche sur la mise en œuvre de projets en lien avec les milieux aquatiques.

Cet engagement repose avant tout sur l'investissement professionnel ou bénévole, d'hommes et de femmes, profondément attachés au respect de la biodiversité et des milieux aquatiques. Qu'ils ou elles soient élu(e)s, salarié(e)s ou bénévoles, découvrez leur engagement, leur parcours, leur métier et leurs ambitions à travers ces quelques portraits !



Guillaume MACÉ

Président de l'AAPPMA de Corps dans le département de l'Isère

Guillaume « tombe à l'eau » dès sa plus tendre enfance : c'est avec sa sœur, son père et son grand-père qu'il découvre la pêche et s'émerveille pour la beauté de la nature et les prises de poissons qu'il trouve « extraordinaires ».

Les moments de partage, de sérénité et de détente qu'offre la pêche le poussent à vouloir s'engager auprès des pêcheurs de sa commune. L'AAPPMA de Corps n'a pas beaucoup de bénévoles mais demeure très active et mène de multiples actions, surtout auprès des jeunes, dans le but de les responsabiliser et les initier à la pratique de la pêche. Des instants conviviaux que seule la pêche sait offrir pour ce passionné qui apprécie la nature et ses milieux aquatiques.

Des milieux qu'il est important de préserver et de défendre, dans un contexte mouvant au sein duquel la pêche évolue : si l'on ne pêche plus pour se nourrir, par nécessité, alors de nouvelles responsabilités accompagnent ce qui est devenu un loisir. Et pour continuer à pratiquer cette passion, il faut, selon lui, accompagner les AAPPMA dans leur rôle de sentinelle des cours d'eau et prôner une pêche responsable. Guillaume apprécie ainsi beaucoup son poste de Président de l'AAPPMA de Corps, qui lui permet de transmettre son intérêt et son admiration pour la pêche et les milieux aquatiques aux futures générations.

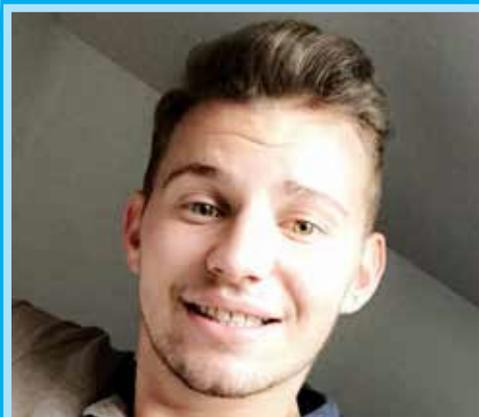
La pêche qu'il préfère est celle à la mouche : elle exige technique, concentration, analyse de la rivière... avant de pouvoir lancer la mouche que l'on a créée soi-même avec patience et détermination.

Des qualités nécessaires aux pêcheurs, quelle que soit la technique pratiquée. Car la pêche, au-delà du simple loisir, est tout un art pour Guillaume : « elle nécessite d'observer la nature afin de reproduire sa complexité et sa beauté ».

« Prendre sa carte de pêche est un acte militant : on donne les moyens au monde associatif d'agir en faveur de la protection des milieux aquatiques »

Vincent RAMAGE

Élu de l'AAPPMA La Gaule Dompierroise à Beaulon (Allier)



« Je souhaite m'investir car la pêche offre des moments de sérénité et de partage qui valent de l'or. Il faut les préserver et les transmettre. »

Pour Vincent, la pêche est une passion qui remonte à l'enfance. Passionné par le milieu aquatique et sa faune, c'est tout naturellement qu'il se tourne vers ce loisir. Formé par le président de l'AAPPMA de la Gaule Dompierroise, il a ensuite très rapidement l'envie de s'investir dans le monde associatif de la pêche afin d'apporter sa pierre à l'édifice.

Dès ses 14 ans, il intègre donc l'AAPPMA, suite à un acte de malveillance sur un étang qui le pousse à vouloir s'engager pour la protection du loisir pêche et de ses milieux. Cette vision, qui l'anime depuis ses débuts, tient au fait que la pêche représente pour lui un réel moment d'évasion et de détente, une sensation unique que peu d'activités savent transmettre et qu'il faut entretenir et promouvoir.

Il participe ainsi à des actions de nettoyage, d'empoisonnement, et à des concours de pêche. Son engagement se poursuivra au fil des années, notamment car Vincent apprécie chacune de ces expériences qui révèlent à chaque fois le courage et l'entraide des bénévoles des associations mais aussi des pêcheurs en général. Pour lui, la pêche constitue avant tout une incroyable aventure humaine et offre des instants de sérénité sans égal. Son premier grand souvenir est celui d'un safari organisé par l'AAPPMA sur l'étang de Migeoux, à St-Pourçain-sur-Bresbres : une vraie compétition opposant deux écoles, mais toujours dans un esprit joyeux et amical propre à la pêche. Pour ce passionné, chaque moment est précieux et constitue l'occasion de se détendre, se retrouver, et partager.

Il préfère la pêche des carnassiers aux leurres car elle demande patience, analyse et réactivité. Il aime pouvoir relâcher le poisson dans de bonnes conditions, et apprécie particulièrement la pêche pendant l'été.

Comme lui, près de la moitié des 30 bénévoles actifs de La Gaule Dompierroise sont jeunes et engagés. Une aide précieuse selon Vincent, qui garantit le bon déroulement des travaux et la pérennité des associations, indispensables pour maintenir le développement et une communication active sur ce loisir qui offre d'incroyables instants de partage et de sérénité, que ce soit entre amis, ou en famille.





LE SAVIEZ-VOUS ?

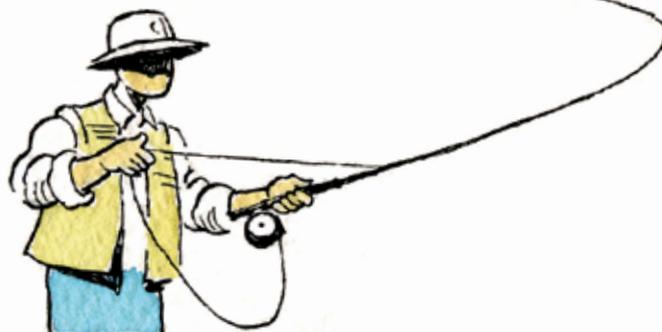
LA TRUITE : DU POISSON À LA PÊCHE

LA TRUITE EST ISSUE D'UNE GRANDE FAMILLE

Les salmonidés sont des poissons osseux présents dans les eaux douces et salées qui apprécient les milieux préservés aux eaux pures. Parmi la trentaine d'espèces de la famille des salmonidés, on distingue la truite, le poisson roi de la pêche dans les eaux de 1ère catégorie.

La plus connue et la plus emblématique est la truite commune, dite truite fario, un poisson autochtone (né dans la rivière) qui peut atteindre, pour les plus rares, 70 centimètres et dépasser les 5 kilos. Celle-ci peut être issue de deux lignées : la truite fario de souche atlantique présente sur le bassin de la Loire et la truite fario de souche méditerranéenne présente en général sur le bassin du Rhône. Il existe aussi une multitude de souches, à l'échelle locale, adaptées à leur propre milieu. Si la première revêt des gros points arrondis ocellés de blanc et une ligne latérale claire bien visible, la deuxième arbore des petits points noirs et/ou rouges de formes irrégulières.

La truite fario a une cousine, la truite arc-en-ciel, une espèce d'origine nord-américaine introduite pour l'élevage afin d'être déversée dans les cours d'eau et les lacs trop dégradés pour permettre à la truite fario de se maintenir. Cette espèce, qui peut atteindre 80 cm, est un poisson combattif et intéressant pour la pratique d'une pêche sportive. La truite de mer et la truite lacustre, quant à elles, sont des truites fario qui ont adopté un comportement spécifique : la première est un poisson migrateur qui évolue dans l'océan Atlantique pour se nourrir et parvenir à maturité avant de revenir dans sa



VRAI OU FAUX ?

- A- La truite se pêche toute l'année.** Vrai ou Faux ?
- B- La truite est une espèce sensible à la qualité de l'eau.** Vrai ou Faux ?
- C- Il n'existe qu'une espèce de truite.** Vrai ou Faux ?
- D- La truite fario a une robe teintée de points rouges et noirs.** Vrai ou Faux ?

A : FAUX ; B : VRAI ; C : VRAI ; D : FAUX

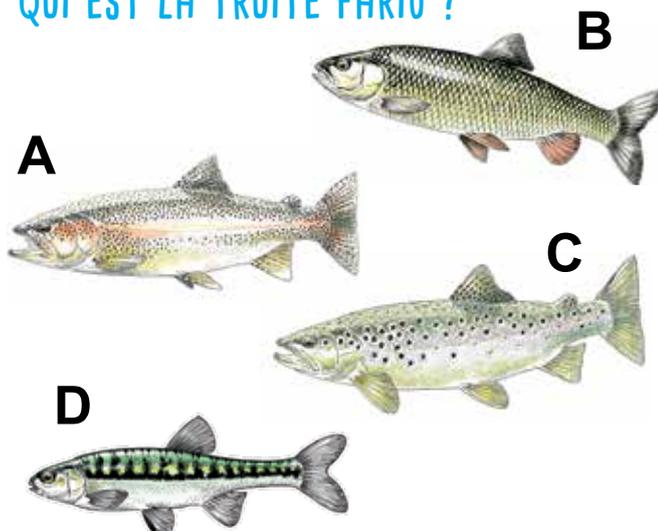
rivière d'origine pour se reproduire. La truite lacustre est un poisson des profondeurs qui vit dans les grands lacs alpins.

SON CYCLE DE VIE DÉPEND DE LA QUALITÉ DU COURS D'EAU

La truite fario est un poisson qui apprécie particulièrement les rivières et les torrents où elle va trouver une eau vive, fraîche, limpide, bien oxygénée et avec des zones d'habitat diversifiées. Sa durée de vie est de 4 à 6 ans et son régime alimentaire est essentiellement constitué d'insectes, de mollusques, crustacés et de petits poissons (vairons) qui en quantité suffisante détermineront la présence des truites dans un cours d'eau.

La reproduction de nos truites est certainement la plus lente des poissons d'eau douce. À l'automne, la truite fario remonte le cours de la rivière à la recherche d'un endroit favorable pour pondre ses œufs (la frayère). Il lui faut une eau pure, inférieure à 10°C, riche en oxygène, pas plus profonde que 30 cm et avec un courant vif. Là, elle va creuser un nid dans le gravier où elle déposera un nombre très variable d'œufs : entre 160 pour les plus petites (20 cm) à plus de 6 000 pour les truites dont la taille dépasse les 60 cm. Deux mois d'incubation sont ensuite nécessaires avec une température de 7°C en moyenne. Les jeunes poissons (les alevins) restent encore cachés

QUI EST LA TRUITE FARIO ?



deux mois dans les cailloux pour constituer leurs forces avant de gagner la pleine eau pour ensuite passer au stade de juvéniles et atteindre leur maturité vers l'âge de 3 ans. La croissance des truites dépend notamment de la qualité et de la température de l'eau ainsi que du contexte géologique du bassin.

LA TRUITE BÉNÉFICIE DE LA SURVEILLANCE ET DE LA PROTECTION DES PÊCHEURS

Car c'est une espèce emblématique et sensible aux perturbations, la truite fario est considérée comme un bon indicateur de la qualité des cours d'eau. La truite est en effet particulièrement sensible à différents facteurs perturbants tels que :

- **Le réchauffement climatique** dont les variations de températures et les épisodes climatiques sévères peuvent être fatals pour l'espèce. Par exemple, la truite ne supporte pas une eau supérieure à 25°C : au-delà de ce seuil le poisson meurt asphyxié dans une eau chaude et donc peu oxygénée. Les crues violentes et les sécheresses peuvent également avoir des conséquences désastreuses sur les populations en détruisant leurs zones de refuges et d'habitats mais également leurs frayères, mettant ainsi en péril les pontes.
- **Les pollutions** qui altèrent la qualité physico-chimique de l'eau et provoquent la raréfaction des invertébrés ainsi qu'une diminution des populations de truites.
- **Les obstacles à la continuité écologique.** Les barrages aménagés sur les cours d'eau créent des barrières artificielles qui bloquent la migration des espèces aquatiques, dont la truite fario, qui cherche à remonter la rivière pour se reproduire, trouver des zones refuges ou pour se nourrir.
- **Les pompages et prélèvements en eau** participent comme le réchauffement climatique à l'abaissement du niveau de l'eau.
- **Les altérations des berges** des cours d'eau, provoquées notamment par le déboisement ou le bétonnage des rives, peuvent priver les poissons de la nourriture qu'apporte la végétation et favoriser l'érosion des sols qui vont colmater le fond de la rivière dont les frayères.

Afin de sauvegarder et de maintenir les populations de truites fario, les pêcheurs et les équipes techniques des

Fédérations de Pêche mènent des actions de restauration et de préservation de la qualité des cours d'eau. Des pêches de sauvetage, des suivis piscicoles, des travaux de restauration des habitats naturels, des zones de frayères et de suppression de seuils participent au maintien d'une qualité du milieu favorable à la présence et au développement de la truite et de ses espèces accompagnatrices (vairon notamment).

De plus, des périodes de fermeture de la pêche de la truite, des tailles minimales de capture et des prélèvements limités sont instaurés pour assurer le maintien et la reproduction des populations. Pour respecter ces préconisations, il convient de vérifier la réglementation en vigueur du département, celle-ci pouvant évoluer d'une année à l'autre.

LA TRUITE SE PÊCHE DE NOMBREUSES FAÇONS

La truite, comme les autres salmonidés, est un poisson d'eau vive qui se plaît dans les milieux qui regorgent d'obstacles, de caches et d'habitats diversifiés. Ce poisson rapide a également la particularité de se faufiler facilement entre les obstacles et de se fondre dans le décor. En repos, la truite reste inactive dans des caches, tandis qu'en chasse, elle se positionne face au courant pour guetter sa proie. La pêche de la truite est donc souvent synonyme d'une activité sportive, procurant de fortes sensations. Elle nécessite aussi la capacité à rester discret et à bien interpréter le fonctionnement de la rivière ainsi que le comportement du poisson.

Aussi, il n'y a pas UNE pêche de la truite, mais plutôt LES pêches de la truite, depuis les lacs de montagne des Alpes ou du Massif Central, en passant par les nombreux petits ruisseaux des plateaux du Cantal, de la Haute-Loire ou de la Drôme, jusqu'aux grandes rivières des vallées du Rhône et de l'Allier.

À cette diversité de milieux correspond également une panoplie de techniques : la pêche au toc (la plus simple) avec un ver ou une teigne ; la pêche à roder pour aller débusquer le poisson ; la pêche aux leurres, aux insectes ou au vairon manié ; ou encore la pêche à la mouche avec ses leurres artificiels aux couleurs plus vives les unes que les autres et son lancer de soie élégant... Autant de techniques que de matériels pour présenter des proies potentielles à ce poisson emblématique de nos eaux vives.



15
DÉCEMBRE
NOUVELLE
SAISON DE PÊCHE

VENEZ NOUS RENCONTRER

18, 19,
ET 20
JANVIER

AU CARREFOUR
NATIONAL DE LA PÊCHE ET
DES LOISIRS (COURNON)



Invitation à télécharger en
scannant le code suivant :



Le CNPL est LE rendez-vous incontournable de la pêche en France pour les professionnels et les amateurs de pêche.

Pour la 30^{ème} édition du salon, les structures associatives de pêche renouvellent leur participation en animant un espace associatif à l'entrée du salon. Plus de 30 associations de pêche seront ainsi présentes pour représenter la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes, en Nouvelle-Aquitaine et dans plusieurs destinations.

De nombreuses activités seront également proposées pour s'initier à la pratique de la pêche (float tube, simulateur de pêche, montage de mouches...) et pour découvrir le fonctionnement des milieux aquatiques ainsi que les actions de préservation menées pour la protection de l'environnement et des espèces aquatiques.

8, 9,
ET 10
MARS

AU SALON
INTERNATIONAL DU
TOURISME MAHANA
(LYON)

MAHANA est la référence pour découvrir de nouvelles destinations, trouver des idées de séjours ou d'activités et préparer ses prochains voyages. Plus de 150 destinations (de la région Auvergne-Rhône-Alpes aux pays les plus éloignés du globe) ainsi que de nombreux univers attirent plus de 26 000 visiteurs.

Pour la première fois, la pêche de loisir sera représentée sur le salon afin de faire découvrir cette activité de plein air ! Sur le stand de l'ARPARA, renseignements, offres pour la découverte et la pratique de la pêche de loisir dans l'ensemble des départements de la région et activités ludiques seront proposés.

Salon du
tourisme
Mahana

Lyon
8 > 10 MARS 2019
HALLE TONY GARNIER

A la
découverte
de votre
prochaine
destination

COMEXPOSIUM

salons-du-tourisme.com

#Mahana
#Lyon



Gagnez du temps en téléchargeant
vos invitations avec le code **JPRES**

Ou présentez-vous aux bornes d'accueil du
salon munies de ce coupon pour obtenir votre entrée.

* Ceci n'est pas un titre d'accès. Vos invitations sont à télécharger
sur invitationtourisme.com ou à retirer aux bornes d'accueil du
salon du tourisme Mahana Lyon 2019, COMEXPOSIUM, 70
avenue du Général de Gaulle - 92058 Paris La Défense cedex
- France - S.A.S. au capital de 60 000 000 € - 316 780 519 RCS
NANTERRE - N°TVA FR 74 316 780 519.

2 entrées
GRATUITES*
à télécharger sur
invitationtourisme.com
code invitation :

JPRES

Conception : Fibback



GÉNÉRATION PÊCHE

CLIQUEZ



IMPRIMEZ



PÊCHEZ



www.cartedepeche.fr

La carte de pêche est obligatoire pour pratiquer la pêche de loisir en eau douce ! Retrouvez toutes les cartes pour pêcher selon vos envies, que ce soit à l'année, à la semaine ou à la journée.